GREFFE TRIBUNAL DE
COMMERCE DE NANTERRE
07 MAI 2002
DEPOT N°13639

PROJET DE TRAITE DE FUSION

LES SOUSSIGNÉES :

- **TECHNIP-COFLEXIP**, société anonyme à Directoire et Conseil de surveillance au capital de 81.546.929,90 euros, dont le siège social est à La Défense 6, 170 place Henri Regnault, 92973 Paris la Défense Cedex, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro B 589 803 261,

 Représentée par Monsieur Daniel Valot, Président du Directoire,

 Ci-après dénommée TECHNIP-COFLEXIP ou la "Société Absorbante"

DE PREMIERE PART,

ET :

- **ISIS**, société anonyme au capital de 37.162.560 euros, dont le siège social est au 4, avenue du Bois Préau, 92500 Rueil-Malmaison, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro B 301 790 499,

 Représentée par Monsieur Patrick Picard, Président Directeur Général,

 Ci-après dénommée ISIS ou la "Société Absorbée",

DE SECONDE PART,

PRÉALABLEMENT A LEUR PROJET DE FUSION, ONT EXPOSE CE QUI SUIT :

TECHNIP-COFLEXIP se propose d'absorber ISIS par voie de fusion.

Cette fusion sera réalisée au moyen de l'apport à TECHNIP-COFLEXIP de la totalité de l'actif d'ISIS, tel qu'il existera au jour de la réalisation définitive de la fusion, contre la prise en charge de la totalité du passif d'ISIS tel qu'il existera à la même date. En contrepartie de cet apport, les actionnaires d'ISIS se verront attribuer en échange des actions nouvelles émises par TECHNIP-COFLEXIP.

En conséquence de la fusion ainsi envisagée et sous réserve de l'accomplissement des conditions et formalités prévues par la loi et relatées ci-après, ISIS transmettra à TECHNIP-COFLEXIP l'universalité de son patrimoine.

La fusion, objet du présent traité, sera accomplie en particulier selon les termes des articles L.236-1 et suivants du Code de commerce et les articles 254 et suivants du décret n° 67-236 du 23 mars 1967 modifié sur les sociétés commerciales et avec le bénéfice des régimes fiscaux visés aux articles 210A, 816 et 115 du Code Général des Impôts.

A. CARACTERISTIQUES DES SOCIETES CONCERNEES

1. TECHNIP-COFLEXIP

Constituée sous forme de société anonyme à Conseil d'administration, TECHNIP-COFLEXIP est depuis la décision de l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 13 décembre 2001 une société anonyme à Directoire et Conseil de surveillance.

Son capital s'élève à la somme de 81.546.928,90 euros, divisé en 26.736.698 actions de 3,05 euros de valeur nominale chacune, toutes de même catégorie et intégralement libérées. Le nombre de droits de vote est de 26.777.517. TECHNIP-COFLEXIP est cotée au premier marché d'Euronext Paris. Son capital n'est pas contrôlé.

Son objet social est le suivant :

TECHNIP-COFLEXIP a pour objet en tous pays :

- les études et services d'ingénierie et la réalisation d'installations industrielles complexes, notamment dans le domaine des hydrocarbures ainsi que dans tous secteurs industriels, notamment la chimie et les sciences de la vie ;

- la conception, la fabrication, l'achat, la vente, la construction, l'assemblage et l'installation de matériaux, produits, équipements et systèmes destinés à de telles installations, notamment de supports fixes ou flottants et de conduites pour les développements des champs pétroliers en mer ;

- la fourniture de tous services liés à ces produits, équipements et installations ;

- le développement et la mise au point de tous procédés et produits pour l'utilisation pratique sur le plan industriel des résultats des études effectuées par la Société ou par toute autre personne, physique ou morale ;

- le dépôt, l'acquisition, l'obtention, l'exploitation directe ou indirecte, la cession ou la vente de toutes marques de fabrique, de tous procédés de fabrication, de tous brevets et licences de brevets ;

- la participation directe ou indirecte de la Société dans toutes opérations de cette nature soit par voie de création de sociétés, d'apports des sociétés déjà existantes, de fusion avec elles, de cession à des sociétés de tout ou partie de ses biens ou droits immobiliers et mobiliers, de souscriptions, achats et ventes de titres et droits sociaux, de commandites, d'avances, de prêts ou autrement ;

- la prise de participations par tous moyens et sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés et entreprises industrielles, commerciales, financières et immobilières, françaises ou étrangères quelle qu'en soit la forme juridique, la gestion et, le cas échéant, l'aliénation de ces participations ;

- généralement, toutes opérations, commerciales, financières, industrielles ou civiles, mobilières ou immobilières, accomplies pour son propre compte ou pour compte de tiers, se rattachant directement ou indirectement à l'un des objets sus-énoncés et à tous objets similaires, semblables ou connexes, et plus généralement toutes opérations facilitant ou concourant à la réalisation de ces objets.

Sa durée est fixée à quatre vingt dix neuf (99) années pour prendre fin le 20 avril 2057, sauf cas de dissolution anticipée ou de prorogation décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires.

TECHNIP-COFLEXIP a émis le 30 janvier 2002, pour un montant de 793.499.990 euros, 4.667.647 Obligations à option de conversion en actions nouvelles et/ou d'échange en actions existantes (Océanes) d'une valeur nominale de 170 euros, avec date de jouissance au 30 janvier 2002 pour une durée de 4 ans et 336 jours.

TECHNIP-COFLEXIP a mis en place des plans d'option de souscription et d'achat d'actions qui sont décrits dans la section "Plans d'option de souscription et d'achat d'actions" de son document de référence.

Aucun autre emprunt obligataire (obligations ordinaires, convertibles, échangeables ou autres), ni actions privilégiées ou à dividende prioritaire sans droit de vote, ni certificats d'investissement, ni bons autonomes de souscription, ni valeurs mobilières composées, ni d'une façon générale d'autres valeurs mobilières que les Océanes et les actions ordinaires composant son capital social n'ont été émis.

Il n'est pas envisagé de procéder à d'autre émission de valeurs mobilières de TECHNIP-COFLEXIP que celle résultant de l'augmentation de capital par émission d'actions ordinaires nouvelles qui seront attribuées aux actionnaires d'ISIS autres que TECHNIP-COFLEXIP en rémunération de l'absorption d'ISIS.

2. ISIS

La société ISIS a été constituée sous la forme de société anonyme à Conseil d'administration le 28 janvier 1975 pour une durée de 99 ans sauf prorogation ou dissolution anticipée.

Son capital s'établit à 37.162.560 euros, divisé en 4.645.320 actions de 8 euros de nominal chacune.

La société a pour objet, en France et dans tous pays, principalement dans les domaines des hydrocarbures, de leurs dérivés, substituts et de leur utilisation, ainsi que dans les domaines connexes :

- la prise (notamment par constitution de sociétés nouvelles), la gestion et la cession de participations ou d'intérêts dans toutes sociétés et entreprises industrielles, commerciales ou autres appartenant aux secteurs des services, équipements et produits liés aux domaines susceptibles de contribuer à la valorisation de la recherche scientifique et technique de l'Institut Français du Pétrole, et plus généralement au développement des secteurs industriels concernés ;

- la participation à l'administration, à la direction et à la gestion de toutes sociétés ou entreprises visées ci-dessus ;

- l'acquisition, la gestion et la cession de valeurs mobilières et droits sociaux de toute nature ;

- et plus généralement toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières et immobilières susceptibles de faciliter ou développer, directement ou indirectement, l'activité sociale ou de valoriser ses compétences.

Sa durée est fixée à quatre vingt dix neuf (99) années pour prendre fin le 28 janvier 2074, sauf cas de dissolution anticipée ou de prorogation décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires.

ISIS n'a émis ni emprunts obligataires (obligations ordinaires, convertibles, échangeables ou autres), ni actions privilégiées ou à dividende prioritaire sans droit de vote, ni certificats d'investissement, ni parts de fondateurs, ni bons autonomes de souscription, ni valeurs mobilières composées, ni d'une façon générale d'autres valeurs mobilières ou autres titres ou droits sociaux pouvant donner accès au capital que les actions composant son capital social.

B. LIENS ENTRE LES SOCIETES

Liens en capital

La société TECHNIP-COFLEXIP détient à ce jour 4.601.170 actions soit 99,05 % du capital et des droits de vote d'ISIS. A cette même date, la société ISIS détient 1.847.376 actions soit 6,9 % du capital et 0 % des droits de vote de TECHNIP-COFLEXIP. La participation de TECHNIP – COFLEXIP dans ISIS a été acquise le 19 octobre 2001 à l'issue de l'offre publique que TECHNIP (devenue TECHNIP – COFLEXIP) a effectuée sur les titres de la société ISIS et qui s'est déroulée du 26 juillet 2001 au 28 septembre 2001.

ISIS détenait avant le lancement de cette offre 11,2% du capital et 17,9% des droits de vote de TECHNIP-COFLEXIP.

Dirigeants communs

Monsieur Daniel Burlin est administrateur d'ISIS et membre du Directoire de TECHNIP-COFLEXIP.

C. DIVERS

TECHNIP-COFLEXIP et ISIS ont clos leur dernier exercice social le 31 décembre 2001.

CECI EXPOSE, LES PARTIES SONT CONVENUES DU PRÉSENT PROJET DE FUSION :

Article 1. MOTIFS ET BUTS DE LA FUSION

Préalablement au lancement de l'offre publique sur ISIS, TECHNIP (devenue TECHNIP – COFLEXIP le 11 octobre 2001 à la suite de la décision de l'Assemblée Générale du 24 août 2001), ISIS et l'IFP ont conclu un protocole d'accord en date du 2 juillet 2001. Aux termes de ce protocole, dont les dispositions ont été rendues publiques dans la note d'information visée par la COB sous le n° 01-981 le 19 juillet 2001, il était indiqué que la réussite de l'offre de TECHNIP sur ISIS entraînerait la constitution de participations croisées. TECHNIP et ISIS s'engageaient à étudier toutes les modalités possibles pour mettre fin, dans les meilleurs délais et en tout état de cause dans le délai requis par la loi, aux participations croisées qui résulteraient de la bonne fin de l'offre sur ISIS. Le protocole précisait, à cet effet, que dans le cas où aucune autre modalité n'aurait été mise en œuvre avant le 30 juin 2002, il serait proposé aux assemblées générales de TECHNIP et d'ISIS d'approuver une fusion entre ces deux sociétés, cette fusion devant être réalisée au plus tard à la date anniversaire du règlement-livraison de l'offre sur ISIS (lequel est intervenu le 19 octobre 2001).

Le projet de fusion ici décrit procède donc de la nécessité de mettre un terme à ces participations croisées. En outre, il a également pour objet d'assurer une meilleure efficacité économique et financière, du fait des synergies résultant de la simplification et de la rationalisation des structures, et de la réduction des coûts de gestion administrative.

La participation de 6,9% que TECHNIP-COFLEXIP détiendra sur elle-même à l'issue de l'opération de fusion sera annulée dans le cadre d'une réduction de capital non motivée par des pertes.

La fusion permettra également aux actionnaires d'ISIS d'obtenir une plus grande liquidité pour leurs titres.

Article 2. APPORT- FUSION

La société ISIS apporte, par les présentes, sous les garanties ordinaires et de droit, et sous réserve de la réalisation définitive des conditions suspensives énoncées ci-après, à TECHNIP-COFLEXIP, qui accepte, l'ensemble de ses biens, droits et obligations, actifs et passifs à la date du 31 décembre 2001, sans exception, ni réserve, contre la prise en charge de son passif à la même date et ce, selon les modalités prévues au présent Projet de Traité de fusion. En contrepartie de cet apport, les actionnaires d'ISIS se verront attribuer les actions nouvelles émises par TECHNIP-COFLEXIP.

En conséquence, du fait de la réalisation de la fusion :

- le patrimoine de la société ISIS sera dévolu à TECHNIP-COFLEXIP dans l'état où il se trouvera à la date de la réalisation définitive de la fusion ; il comprendra tous les biens, droits et valeurs appartenant à ISIS à cette date, sans exception ;

- TECHNIP-COFLEXIP deviendra débitrice des créanciers d'ISIS en lieu et place de celle-ci, sans que cette substitution emporte novation à leur égard.

Article 3. BASE DES OPERATIONS DE FUSION - METHODE D'EVALUATION

3.1. Comptes servant de base à la Fusion

Les conditions de la fusion ont été établies sur la base des comptes de TECHNIP-COFLEXIP et d'ISIS arrêtés au 31 décembre 2001, qui forment l'Annexe 1 et l'Annexe 2 du présent Projet de Traité de fusion.

3.1.1 TECHNIP-COFLEXIP

Les comptes annuels et consolidés de TECHNIP-COFLEXIP pour l'exercice clos le 31 décembre 2001 ont été arrêtés par son directoire le 18 mars 2002 et seront approuvés par l'Assemblée Générale des actionnaires du 13 juin 2002 ou à la date de la seconde réunion de l'Assemblée Générale des actionnaires en cas de défaut de quorum lors de la première, soit au plus tard le 20 juin 2002, ou encore, en cas de nouveau défaut de quorum, à la date à laquelle cette seconde assemblée aura été prorogée dans les conditions de l'article L.225-96 du Code de Commerce.

3.1.2 ISIS

Les comptes annuels et consolidés d'ISIS pour l'exercice clos le 31 décembre 2001 ont été respectivement arrêtés par son Conseil d'administration le 20 mars 2002 et le 15 avril 2002, et seront approuvés par l'Assemblée Générale des actionnaires du 13 juin 2002.

La référence aux éléments d'actif apportés et de passif pris en charge dans les comptes d'ISIS, tels qu'ils existent à la date du 31 décembre 2001, en vue de l'établissement des conditions de l'opération, restera cependant sans incidence sur la consistance effective du patrimoine d'ISIS, qui sera dévolu à TECHNIP-COFLEXIP dans l'état où il se trouvera à la date de réalisation de la fusion.

3.2 Méthodes d'Evaluation utilisées

Les méthodes d'évaluations utilisées sont décrites en Annexe 3.

3.2.1 Evaluation de la Société Absorbée

L'apport-fusion d'ISIS à TECHNIP-COFLEXIP comprend l'ensemble des titres de participation cotés et non cotés détenus par ISIS.

Les participations cotées sont composées de participations dans TECHNIP-COFLEXIP, Coflexip et Compagnie Générale de Géophysique (« CGG »).

La valeur réelle est déterminée pour les titres cotés sur la base des moyennes des cours de bourse observées sur différentes périodes (voir en Annexe 3 la détermination des valeurs réelles). Il n'a pas été fait référence au cours de bourse de CGG puisque les promesses d'échange avec l'IFP sont basées sur une parité fixe de titres TECHNIP-COFLEXIP contre les titres CGG. Les valeurs réelles déterminées selon cette méthode encadrant la valeur nette comptable, c'est donc cette dernière qui a été retenue par souci de simplification.

Les participations non cotées se composaient au 31 décembre 2001 de participations dans Géoservices et Novasep. Les titres Géoservices ont été apportés à CPX Holding le 15 avril 2002. Les titres Novasep ont fait l'objet d'un accord aux termes duquel ils devraient être cédés à CPX Holding au plus tard le 15 juillet 2002. Toutefois, le groupe TECHNIP-COFLEXIP examine actuellement l'opportunité de conserver sa participation dans Novasep et d'acquérir le solde des actions Novasep. Le groupe TECHNIP-COFLEXIP a commencé des pourparlers dans ce sens. Si ceux-ci n'aboutissent pas, il sera procédé à la cession envisagée ci-dessus. Les éléments d'actif ci-dessus sont apportés à leur valeur réelle s'élevant à 709,5 millions d'euros.

Pour les titres non cotés, la valeur réelle correspond à la valeur de transaction qui est fixée dans les protocoles de cession et d'apport. Cette valeur a fait l'objet d'une évaluation de l'expert indépendant Détroyat et Associés en date du 3 juillet 2001, qui a été reproduit dans la note d'information visée par la COB sous le n° 01-981 le 19 juillet 2001.

Les passifs et les éléments d'actifs circulants d'ISIS sont apportés à leur valeur nette comptable, soit 40,5 millions d'euros.

3.2.2 Evaluation de la Société Absorbante

La valeur réelle de Technip-Coflexip est déterminée sur la base des moyennes de son cours de bourse observées sur différentes périodes (voir en Annexe 3 la détermination des valeurs réelles).

Article 4. DESIGNATION ET EVALUATION DE L'ACTIF APPORTE ET DU PASSIF TRANSMIS

Sous condition suspensive de la réalisation définitive de la fusion, tous les éléments actifs et passifs, droits, valeurs et obligations de la société ISIS, sans exception ni réserve, composant son patrimoine, y compris les éléments actifs et passifs résultant des opérations réalisées depuis le 1er janvier 2002 jusqu'à la date de réalisation définitive de la fusion, sont transmis à TECHNIP-COFLEXIP.

II est précisé que l'énumération ci-après n'a qu'un caractère indicatif et non limitatif, le patrimoine actif et passif d'ISIS devant être intégralement dévolu à TECHNIP-COFLEXIP dans l'état où il se trouve à la date de la réalisation définitive de la fusion.

4.1 Désignation et évaluation de l'actif apporté par ISIS

L'ensemble des éléments composant le patrimoine d'ISIS, et notamment les éléments suivants tels que figurant dans les comptes au 31 décembre 2001 sont repris de façon détaillée en Annexe 1 au présent Projet de Traité de fusion

A. IMMOBILISATIONS

Immobilisations financières 709.476.570 euros

Détail des titres de participation	(en euros)
Technip-Coflexip	197.144.363
Coflexip	349.172.831
CGG	73.119.376
Novasep	19.800.000
Géoservices	70.240.000
Total Titres de participation	709.476.570

Soit un montant total pour l'actif immobilisé de 709.476.570 euros.

B. ACTIF CIRCULANT

Autres créances et disponibilités 149.798.767 euros

Soit, un montant total pour l'actif circulant de 149.798.767 euros.

La valeur nette comptable des éléments de l'actif brut apporté par ISIS s'élève donc à 859.275.337 euros.

4.2 Désignation et évaluation du Passif pris en charge

Comme conséquence de l'absorption d'ISIS, TECHNIP-COFLEXIP est tenue de prendre en charge l'ensemble des éléments de passif d'ISIS existant au jour de la réalisation de la fusion, ainsi que les frais et charges de la liquidation d'ISIS.

D'après le bilan d'ISIS au 31 décembre 2001, servant de base pour la fusion, le passif d'ISIS qui serait pris en charge par TECHNIP-COFLEXIP, comprend les dettes, charges et provisions suivantes :

A. Emprunts et dettes financières..... 6.002.489 euros

B. Dettes fiscales et sociales..... 21.344.711 euros

C. Dettes diverses 70.779.369 euros

Soit, un montant de passif brut pris en charge de 98.126.569 euros.

Comme indiqué ci-dessus, la valeur des éléments passifs pris en charge correspond à leur valeur comptable.

4.3 Détermination de l'apport net

ISIS va distribuer un dividende de 11.148.768 euros sous réserve de l'approbation de l'assemblée générale d'ISIS du 13 juin 2002.

En conséquence, la valeur des apports est minorée de 11.148.768 euros.

Compte tenu de ce qui précède, l'actif net apporté par ISIS est évalué comme suit :

Actif brut apporté	859.275.337 euros
Passif pris en charge	(98.126.569) euros
Distribution de dividendes	(11.148.768) euros
Actif net apporté	750.000.000 euros

L'actif net total apporté s'élève donc à 750.000.000 euros.

Article 5. PARITE D'ECHANGE

5.1 Les poids relatifs par action de TECHNIP-COFLEXIP et d'ISIS (considérées globalement compte tenu de leur complémentarité), est de l'ordre de 11 actions Technip-Coflexip pour 10 actions ISIS. Les Parties ont donc décidé de retenir une parité de 1,1. (Voir en Annexe 3 les méthodes d'évaluation retenues pour le calcul de la parité)

5.2 En conséquence, le nombre d'actions à créer par TECHNIP-COFLEXIP pour rémunérer les apports qui lui sont faits par ISIS dans le cadre de la fusion objet des présentes, est déterminé comme suit :

Pour rémunérer l'apport-fusion d'ISIS, TECHNIP-COFLEXIP devra créer 48.565 actions nouvelles de 3,05 euros de nominal chacune.

Ces 48.565 actions nouvelles seront attribuées aux actionnaires d'ISIS autres que TECHNIP-COFLEXIP elle-même au prorata de leur participation dans le capital d'ISIS.

5.3 Augmentation de capital de TECHNIP-COFLEXIP et attribution des actions nouvelles

La fusion objet du présent Projet de Traité sera une fusion-renonciation.

En rémunération de l'apport-fusion d'ISIS, TECHNIP-COFLEXIP émettra, au profit des actionnaires d'ISIS autres qu'elle-même, 48.565 actions nouvelles d'un montant nominal de 3,05 euros chacune, en augmentant son capital social de 148.123,25 euros. Par conséquent, le capital social de TECHNIP-COFLEXIP sera porté de 81.546.928,90 euros à 81.695.052,15 euros.

Les actions émises seront entièrement assimilées aux actions existantes. Ces actions donneront droit à l'intégralité de tout dividende dont la distribution serait décidée après leur création, et notamment au dividende qui serait distribué au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2001. L'admission de ces actions au Premier Marché d'Euronext Paris sera demandée dès la réalisation de la fusion.

Les actions de TECHNIP-COFLEXIP sont cotées aux Etats Unis sous la forme d'ADS (American Depositary Shares) sur le New York Stock Exchange. Chaque action de TECHNIP-COFLEXIP déposée dans le programme ADS est représentée par quatre ADS. Pour des raisons techniques, et dans le contexte de l'augmentation du capital, TECHNIP-COFLEXIP demandera au New York Stock Exchange l'admission à la cote des actions nouvellement émises de TECHNIP-COFLEXIP. Ces actions ne donneront pas lieu à l'émission d'ADS dans le cadre de la présente opération, et la réalisation de l'augmentation de capital n'est pas conditionnée par la suite donnée à cette demande.

5.4 Réduction de capital de TECHNIP-COFLEXIP

La transmission universelle du patrimoine consécutive à la fusion impliquera la détention par TECHNIP-COFLEXIP de 1.847.376 de ses propres actions, qui étaient entièrement détenues par ISIS.

Ces actions seront annulées, entraînant une réduction du capital social de TECHNIP-COFLEXIP d'un montant de 5.634.496,80 euros. Les 1.847.376 actions auto-détenues par TECHNIP-COFLEXIP seront valorisées dans le bilan d'apport à 197.144.363,28 euros. La différence entre cette valeur et la valeur nominale de ces 1.847.376 actions (5.634.496,80 euros), soit la somme de 191.509.866,48 euros, sera imputée sur la prime d'émission telle qu'elle figure au bilan de TECHNIP-COFLEXIP au 31 mars 2002 (1.607.444.850,36 euros) résultant notamment de l'offre publique d'échange sur ISIS. Ainsi le nombre d'actions de la société TECHNIP-COFLEXIP détenue par elle-même serait ramené à 522.496 actions, compte tenu de la réserve d'actions qu'elle doit détenir en vue de rémunérer les options d'achats levées.

L'annulation interviendra dans le cadre d'une réduction de capital non motivée par des pertes. Elle ne prendra effet qu'après l'expiration du délai ouvert aux créanciers pour former opposition ou, le cas échéant, après qu'il aura été statué en première instance sur cette opposition, conformément à l'article L. 225-205 du Code de commerce.

A l'issue de ces opérations, le capital social de TECHNIP-COFLEXIP s'élèvera à 76.060.555,35 euros.

5.5 Prime d'émission et prime de fusion

	(en euros)
Valeur des apports	750.000.000,00
Valeur nominale des 48.565 actions TECHNIP-COFLEXIP émises en rémunération de l'augmentation de capital	(148.123,25)
Valeur nette comptable des actions non rémunérées	(749.019.863,19)
Prime de fusion nette	832.013,56

La prime de fusion nette de 832.013,56 s'ajoutera à la prime de fusion existant au bilan de TECHNIP-COFLEXIP au 31 mars 2002 (2.086.660,20 euros).

Sur le montant de la prime d'émission résultant notamment de l'offre publique d'échange sur ISIS, telle qu'elle figure au bilan de TECHNIP-COFLEXIP au 31 mars 2002, soit 1.607.444.850,36 euros, sera imputée la différence entre la valeur d'apport des actions annulées (soit 197.144.363,28 euros) et leur valeur nominale (5.634.496,80 euros), soit un montant de 191.509.866,48 euros.

Par conséquent, le montant de la prime d'émission après cette imputation sera de 1.415.934.983,88 euros.

Le tableau suivant présente le montant de la prime d'émission avant et après l'imputation décrite ci-dessus.

	(en euros)
Prime d'émission avant imputation au 31/03/2002	1.607.444.850,36
Montant de l'imputation	(191.509.866,48)
Prime d'émission après imputation	1.415.934.983,88

Les primes d'émission et de fusion seront inscrites au bilan de TECHNIP-COFLEXIP à un compte de passif sur lequel porteront les droits des actionnaires tant anciens que nouveaux.

Article 6. JOUISSANCE - CONDITIONS DE LA FUSION

6.1 Jouissance

TECHNIP-COFLEXIP sera propriétaire de l'universalité du patrimoine d'ISIS, y compris les actifs qui auraient été omis, soit aux présentes, soit dans la comptabilité d'ISIS, à compter du jour de la réalisation définitive de la fusion (résultant de la réalisation de toutes les conditions suspensives figurant à l'article 10 ci-après) et ce, dans l'état où il se trouvera alors, tout gain ou perte par rapport au patrimoine décrit aux présentes faisant son bénéfice ou sa perte, sans recours envers quiconque.

L'ensemble du passif d'ISIS à la date de la réalisation définitive de la fusion, ainsi que l'ensemble des frais, droits et honoraires, y compris les charges fiscales et d'enregistrement, occasionnées par la dissolution d'ISIS, seront transmis à TECHNIP-COFLEXIP.

De convention expresse entre les Parties, TECHNIP-COFLEXIP aura, d'un point de vue comptable et fiscal, la jouissance de l'universalité du patrimoine d'ISIS à compter, rétroactivement, du 1er janvier 2002, toutes les opérations actives et passives réalisées par ISIS depuis cette date étant réputées avoir été faites pour le compte de TECHNIP-COFLEXIP. Cette dernière les reprendra dans sa comptabilité, et notamment dans son compte de résultat.

Il est précisé que :

- TECHNIP-COFLEXIP assumera l'intégralité des dettes et charges d'ISIS, y compris celles qui pourraient remonter à une date antérieure au 1er janvier 2002 et qui auraient été omises dans la comptabilité d'ISIS ; et

- s'il venait à se révéler ultérieurement une différence en plus ou en moins entre le passif pris en charge par TECHNIP-COFLEXIP et les sommes effectivement réclamées par les tiers, TECHNIP-COFLEXIP serait tenue d'acquitter tout excédent de passif sans recours ni revendication possible de part ni d'autre.

ISIS a conduit ses activités entre le 1er janvier 2002 et la date de signature des présentes dans le cours normal de ses affaires, et s'engage à conduire ses activités entre la date de signature des présentes et le jour de la réalisation définitive de la fusion dans le cours normal de ses affaires, sans procéder notamment à des dispositions d'éléments d'actifs autres que celles rendues nécessaires pour sa gestion courante, afin que, dans toute la mesure du possible, la valeur de l'actif net apporté par elle ne soit pas remise en cause pendant cette période.

6.2 Charges et conditions générales de l'apport-fusion

La transmission du patrimoine d'ISIS à TECHNIP-COFLEXIP interviendra sous les charges et conditions de droit commun, étant précisé, en tant que de besoin, que :

- TECHNIP-COFLEXIP sera substitué dans tous les droits et obligations d'ISIS ;

- TECHNIP-COFLEXIP bénéficiera de toutes subventions, primes, aides, etc. qui ont pu ou pourront être allouées à ISIS ; elle accomplira toutes les formalités qui seraient nécessaires à l'effet de régulariser la transmission à son profit des biens et droits composant le patrimoine d'ISIS, et de rendre cette transmission opposable aux tiers ;

- TECHNIP-COFLEXIP sera débitrice de tous les créanciers d'ISIS en lieu et place de cette dernière, sans que cette substitution emporte novation à l'égard desdits créanciers ;

- Les créanciers d'ISIS et de TECHNIP-COFLEXIP dont la créance est antérieure à la publicité donnée au projet de fusion pourront faire opposition dans le délai légal de trente jours à partir de la dernière insertion de publicité de la fusion requise, conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur, l'opposition formée par un créancier n'ayant pas pour effet d'interdire la poursuite des opérations de fusion ;

- Le représentant de la masse des porteurs d'Océanes de TECHNIP-COFLEXIP pourra, sur mandat de l'assemblée générale des porteurs d'Océanes, former opposition au projet de fusion dans les mêmes conditions et avec les mêmes effets que peuvent le faire les autres créanciers ;

- TECHNIP-COFLEXIP supportera, à compter de la même date, tous impôts, contributions, taxes, primes, cotisations, abonnements, etc., ainsi que toutes les charges quelconques ordinaires ou extraordinaires qui grèvent ou pourront grever les biens transmis ou sont inhérents à leur propriété ou leur exploitation ;

- TECHNIP-COFLEXIP fera également son affaire personnelle en lieu et place d'ISIS, sans recours contre cette dernière pour quelque cause que ce soit, de l'exécution ou de la résiliation à ses frais, risques et périls de tous accords, traités, contrats ou engagements quels qu'ils soient qui auront pu être souscrits par ISIS. Les promesses d'échange conclues le 7 novembre 2001 entre ISIS et l'IFP en présence de TECHNIP-COFLEXIP seront de plein droit transférées à cette dernière du fait de la fusion. Ces promesses, dont le principe a été décrit au I.C.4 de la note d'information du 26 juillet 2001 relative à la double offre publique d'échange de TECHNIP sur ISIS, prévoient qu'ISIS bénéficie d'une promesse d'échange, consentie par l'IFP, de l'intégralité des actions CGG détenues par ISIS contre un nombre fixe d'actions TECHNIP-COFLEXIP détenues par l'IFP. Cette promesse est exerçable entre le 11 octobre 2002 et le 10 octobre 2003. L'IFP bénéficie d'une promesse d'échange, consentie par ISIS, des actions CGG détenues par ISIS contre le nombre fixe d'actions TECHNIP-COFLEXIP détenues par l'IFP, qui est exerçable entre le 11 octobre 2003 et le 10 octobre 2004 ;

- TECHNIP-COFLEXIP se conformera aux lois, décrets et arrêtés, règlements et usages concernant les exploitations transmises et fera son affaire personnelle de toute autorisation qui pourrait être nécessaire, le tout à ses risques et périls ;

- TECHNIP-COFLEXIP accomplira, le cas échéant, toutes formalités nécessaires en vue de rendre opposable aux tiers la transmission du patrimoine d'ISIS apporté ; au cas où la transmission de certains contrats ou de certains biens serait subordonnée à accord ou agrément d'un cocontractant ou d'un tiers quelconque, ISIS sollicitera en temps utile les accords ou décisions d'agrément nécessaires et en justifiera à TECHNIP-COFLEXIP au plus tard au jour de la réalisation définitive de la fusion ;

- Enfin, après réalisation définitive de la fusion, ISIS devra, à la première demande et aux frais de TECHNIP-COFLEXIP, fournir à cette dernière tous concours, signatures et justifications qui pourraient être nécessaires en vue de la transmission des biens compris dans le patrimoine d'ISIS et de l'accomplissement de toutes formalités nécessaires.

Article 7. DISSOLUTION D'ISIS

Du fait de la transmission universelle de son patrimoine à TECHNIP-COFLEXIP, ISIS sera dissoute de plein droit, sans liquidation, par le seul fait de la réalisation définitive de la fusion, c'est-à-dire après réalisation de toutes les conditions suspensives figurant à l'article 10 ci-après et à l'issue de la décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire de TECHNIP-COFLEXIP qui constatera la réalisation de la fusion.

L'ensemble du passif d'ISIS devant être entièrement transmis à TECHNIP-COFLEXIP, la dissolution d'ISIS du fait de la fusion ne sera suivie d'aucune opération de liquidation de cette dernière.

Par suite de l'absence de liquidation, les actions émises par TECHNIP-COFLEXIP pour rémunérer l'apport-fusion seront directement attribuées aux actionnaires d'ISIS suivant le rapport d'échange ci-dessus. Les actionnaires d'ISIS qui ne posséderaient pas le nombre d'actions nécessaire pour acquérir sans rompus les actions de TECHNIP-COFLEXIP correspondantes, devront procéder à l'achat ou à la vente du nombre de titres nécessaire.

En outre, du fait de la rétroactivité comptable, toutes les opérations effectuées depuis le 1er janvier 2002 l'auront été pour le compte de TECHNIP-COFLEXIP.

Il sera proposé à l'Assemblée Générale Extraordinaire d'ISIS de désigner tous mandataires à l'effet de :

- poursuivre la réalisation définitive de l'apport et de la fusion et, notamment, signer tous actes et accomplir toutes démarches et formalités,

- retirer de toutes administrations, établissements et banques, ou y déposer tous titres, cautionnements ou sommes appartenant à ISIS, en donner quittance et décharge,

- remplir toutes formalités, faire toutes déclarations, notamment auprès des administrations, ainsi que toutes significations et notifications à quiconque, et en particulier requérir la radiation d'ISIS du Registre du Commerce et des Sociétés,

- et, en cas de difficultés, engager ou suivre toutes instances jusqu'à l'entière exécution de tous jugements ou arrêts.

La société TECHNIP-COFLEXIP assurera l'inscription en compte, au profit des actionnaires d'ISIS, des actions nouvelles émises en contrepartie de l'apport effectué par cette dernière.

Article 8. DECLARATIONS ET GARANTIES

8.1 Déclaration générales

Le représentant d'ISIS déclare expressément, ès qualité, que

- ISIS entend transmettre à TECHNIP-COFLEXIP l'intégralité des biens composant son patrimoine social, sans aucune exception ni réserve ; en conséquence, ISIS prend l'engagement formel, au cas où se révèleraient ultérieurement des éléments omis dans la désignation ci-dessus, de constater la matérialité de leur transmission par acte complémentaire, étant entendu que toute erreur ou omission ne serait pas susceptible de modifier la valeur nette globale du patrimoine transmis ;

- ISIS n'a jamais été en état de règlement judiciaire, de liquidation judiciaire ou de cessation de paiements, de même qu'elle n'a jamais fait l'objet d'un règlement amiable ;

- les livres de comptabilité, les pièces comptables, archives et dossiers d'ISIS dûment visés seront remis à TECHNIP-COFLEXIP.

8.2 Déclaration sur les baux/ domiciliation

ISIS est domiciliée à l'Institut Français du Pétrole. Elle n'est pas titulaire de baux.

8.3 Renonciation au privilège du vendeur et à l'action résolutoire

ISIS déclare expressément renoncer au privilège de vendeur et à l'action résolutoire pouvant lui appartenir du fait de la fusion.

Article 9. DECLARATIONS FISCALES

9.1 Rétroactivité

La fusion prenant effet rétroactivement au 1er janvier 2002, les résultats bénéficiaires ou déficitaires réalisés depuis cette date par ISIS feront partie intégrante du résultat imposable de TECHNIP-COFLEXIP.

9.2 **Impôt sur les sociétés**

Les Parties déclarent qu'elles relèvent l'une et l'autre du régime fiscal des sociétés de capitaux.

Elles déclarent soumettre la présente fusion au régime prévu par l'article 210 A du Code Général des Impôts (« CGI »). En conséquence, TECHNIP-COFLEXIP s'engage :

- à reprendre à son passif les provisions dont l'imposition est différée chez ISIS et qui ne deviennent pas sans objet du fait de la fusion ;

- à reprendre à son passif la réserve spéciale où ont été portées les plus-values à long terme soumises à l'impôt sur les sociétés au taux réduit prévu par l'article 219-1 du CGI telle que cette réserve figure au bilan d'ISIS à la date de réalisation définitive de la fusion ;

- le cas échéant, à se substituer à ISIS pour la réintégration des résultats dont l'imposition aurait été différée chez cette dernière ;

- à inscrire à son bilan, les éléments de l'actif circulant pour la valeur qu'ils avaient, du point de vue fiscal, dans les écritures d'ISIS ;

- à calculer les plus-values réalisées ultérieurement à l'occasion de la cession des immobilisations non amortissables qui lui sont apportées d'après la valeur qu'elles avaient, du point de vue fiscal, dans les écritures d'ISIS au 31 décembre 2001 ;

- à joindre à sa déclaration de résultat un état de suivi des valeurs fiscales des biens bénéficiant d'un report d'imposition et à tenir un registre de suivi des plus-values sur éléments d'actif non amortissables donnant lieu à report d'imposition ;

9.3 Droits d'enregistrement

Les Parties déclarent que la présente fusion entre dans le champ d'application du régime spécial prévu à l'article 816 du CGI. En conséquence, la présente fusion sera enregistrée moyennant le paiement du seul droit fixe de 230 euros.

9.4 Affirmations

Les Parties affirment, en outre, sous les peines édictées par l'article 1837 du CGI, que le présent acte exprime l'intégralité des éléments actifs et passifs pris en charge.

9.5 Opérations antérieures

TECHNIP-COFLEXIP reprend le bénéfice et/ou la charge de tous engagements d'ordre fiscal ou ayant une finalité d'ordre fiscal qui auraient pu être antérieurement souscrits par ISIS à l'occasion d'opérations antérieures, notamment de fusions ou apports partiels d'actifs soumis au régime des fusions, ayant bénéficié d'un régime fiscal particulier en matière de droits d'enregistrement et/ou d'impôt sur les sociétés, ou encore de taxe sur le chiffre d'affaires en ce compris, notamment, les engagements souscrits par ISIS dans le cadre de l'apport.

Article 10. REALISATION DEFINITIVE DE LA FUSION

La fusion, et l'augmentation de capital en résultant, ne deviendront définitives que par l'effet des décisions suivantes :

- Approbation par l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires d'ISIS du projet de traité de fusion par absorption et de l'apport-fusion qui y est convenu, ainsi que de la dissolution anticipée, sans liquidation, d'ISIS et de la transmission universelle de son patrimoine à TECHNIP-COFLEXIP, après communication aux actionnaires du rapport des Commissaires à la fusion sur les modalités de la fusion.

- Approbation par l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de TECHNIP-COFLEXIP du projet de traité de fusion par absorption et de l'apport-fusion qui y est convenu et de l'augmentation de capital permettant la rémunération de l'apport effectué par ISIS, cette assemblée se tenant la dernière et constatant la réalisation définitive de la fusion et de la dissolution d'ISIS, après communication aux actionnaires du rapport des Commissaires à la fusion sur les modalités de la fusion.

Le rapport des Commissaires à la fusion devra se prononcer sur la pertinence des valeurs relatives attribuées aux actions des sociétés participant à l'opération et sur le caractère équitable du rapport d'échange, et contenir l'appréciation des Commissaires sur la valeur des apports en nature et, le cas échéant, des avantages particuliers.

Si l'ensemble de ces décisions n'étaient pas prises le 13 juin 2002 ou, à la date de la seconde réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de TECHNIP-COFLEXIP en cas de défaut de quorum lors de la première, soit le 20 juin 2002, ou encore, en cas de nouveau défaut de quorum, à la date à laquelle cette seconde assemblée aura été prorogée dans les conditions de l'article L. 225-96 du Code commerce, le projet de fusion serait considéré de plein droit comme caduc, sans indemnité de part et d'autre.

Par ailleurs, le Conseil des Marchés Financiers (CMF), saisi le 18 avril 2002 d'une demande de dispense d'offre publique de retrait au titre de l'article 5.6.6. de son Règlement Général, a accordé cette dispense par décision du 30 avril 2002.

La prise de ces décisions sera suffisamment établie par la remise d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du document concerné, ou, s'agissant des décisions des Assemblées Générales Extraordinaires susvisées, d'une copie du procès-verbal des délibération desdites Assemblées générales.

Article 11. DISPOSITIONS DIVERSES

11.1 Frais

Les frais, droits et honoraires des présentes, et ceux qui en seront la suite ou la conséquence, sont à la charge de TECHNIP-COFLEXIP.

11.2 Election de domicile

Pour l'exécution des présentes, les Parties élisent domicile à leur siège respectif.

11.3 Formalités

TECHNIP-COFLEXIP remplira toutes formalités légales de publicité relatives aux apports effectués au titre de la fusion, et fera son affaire personnelle des déclarations et formalités nécessaires auprès de toutes administrations qu'il appartiendra, pour faire mettre à son nom le patrimoine reçu.

TECHNIP-COFLEXIP remplira, d'une manière générale, toutes formalités nécessaires en vue de rendre opposable aux tiers la transmission des biens et droits à elle apportés.

11.4 Pouvoirs

Tous pouvoirs sont donnés aux signataires des présentes ou au porteur d'un original ou d'une copie des présentes pour remplir toutes formalités et faire tous déclarations, significations, dépôts, publications et autres.

Fait à Paris, le 6 mai 2002

en huit (8) exemplaires originaux dont trois pour chacune des Sociétés (étant précisé que deux de ces trois exemplaires sont destinés au Greffe du Tribunal de Commerce dans le ressort duquel est situé le siège social) et un exemplaire pour chacun des Commissaires à la Fusion.

TECHNIP-COFLEXIP

ISIS

LISTE DES ANNEXES

Annexe 1. Comptes Annuels d'ISIS au 31 Décembre 2001

Annexe 2. Comptes Annuels de TECHNIP-COFLEXIP au 31 Décembre 2001

Annexe 3. Méthode de détermination du rapport d'échange

ANNEXE 1.

COMPTES ANNUELS D'ISIS AU 31 DECEMBRE 2001

ISIS SA

COMPTE de RESULTAT

(en euros)		31/12/2001		Exercice 2 000	Exercice 1 999
PRODUITS D'EXPLOITATION					
Prestations de services		604 481		312 434	154 653
Reprises sur provisions et amortissements, transferts de charges		30 901		4 145	9 207
Autres produits		68 944		70 707	77 837
	I	**704 326**		**387 286**	**241 697**
CHARGES D'EXPLOITATION					
Achats et charges externes		8 473 397		1 964 869	1 814 681
Impôts, taxes et versements assimilés		113 955		134 484	140 681
Salaires et traitements		720 201		657 359	706 493
Charges sociales		302 528		304 652	313 309
Dotations aux amortissements et aux provisions		21 834		19 980	17 784
Autres charges		136 000		73 500	57 000
	II	**9 767 916**		**3 154 844**	**3 049 948**
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			**(9 063 590)**	**(2 767 558)**	**(2 808 251)**
PRODUITS FINANCIERS					
Produits de participations		19 891 190		13 498 825	10 604 728
Produits de créances et d'autres valeurs d'actif				291 594	445 804
Intérêts et produits assimilés		877 796		260	633 444
Reprises sur provisions		1 566 732		2 157 179	5 448 926
Différences positives de change		1 113		252	43
Produits nets sur cessions de valeurs mobilieres de placement		2 092 509		1 592 856	846 739
	III	**24 429 340**		**17 540 966**	**17 979 684**
CHARGES FINANCIERES					
Dotations aux provisions		1 032 899		13 669 003	355 676
Intérêts et charges assimilées		2 377 968		3 103 006	2 276 869
Différences négatives de change		4 029		11 157	157
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		352 114		1 699 830	33 551
	IV	**3 767 011**		**18 482 996**	**2 666 253**
RESULTAT FINANCIER (III-IV)			**20 662 329**	**(942 030)**	**15 313 431**
RESULTAT COURANT avant impôts (I-II + III-IV)			**11 598 739**	**(3 709 588)**	**12 505 180**
PRODUITS EXCEPTIONNELS					
Sur opérations de gestion		62 536			93 435
Sur opérations en capital		223 480 615		26 294 500	8 124 498
Reprises sur provisions		32 367 702			
	V	**255 910 853**		**26 294 500**	**8 217 933**
CHARGES EXCEPTIONNELLES					
Sur opérations de gestion		2 679		160	198 218
Sur opérations en capital		179 892 170		1 488 430	1 337 616
Dotations aux provisions		17 343 401			
	VI	**197 238 250**		**1 488 590**	**1 535 834**
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)			**58 672 603**	**24 805 910**	**6 682 099**
IMPÔTS SUR LES BENEFICES	**VII**	10 253 351		2 560 614	1 306 912
TOTAL des PRODUITS (I+III+V)			281 044 520	44 222 752	26 439 314
TOTAL des CHARGES (II+IV+VI+VII)			221 026 527	25 687 044	8 558 947
RESULTAT NET			**60 017 993**	**18 535 708**	**17 880 367**

ISIS SA

B I L A N
a u
31 DECEMBRE 2001

(en euros)

A C T I F	31.12.2001			31.12.2000	31.12.1999
	Brut	Amortissements & Provisions	Net	Net	Net
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
ogiciels				14 485	19 575
IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
utres immobilisations corporelles				47 001	39 969
IMMOBILISATIONS FINANCIERES					
articipations	194 566 401		194 566 401	255 868 184	246 606 653
réances rattachées à des participations				1 762 724	1 396 748
utres titres immobilisés					6 823 618
rêts	5		5	24 377	1 509
utres créances immobilisées				246 472	352 792
	194 566 406		**194 566 406**	**257 963 243**	**255 240 864**
REANCES					
réances clients et comptes rattachés	664 005		664 005	207 819	47 869
utres créances	146 515 551		146 515 551	113 390	432 630
ALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	4 706 816	2 634 327	2 072 489	5 677 537	14 513 431
ISPONIBILITES					
anques	546 722		546 722	25 475	25 870
aleurs à l'encaissement				1 004	
HARGES CONSTATEES D'AVANCE				642 916	6 062
CART DE CONVERSION ACTIF					
	152 433 093	**2 634 327**	**149 798 767**	**6 668 141**	**15 025 862**
OTAL GENERAL (I à II)	**346 999 499**	**2 634 327**	**344 365 173**	**264 631 384**	**270 266 727**

P A S S I F	31.12.2001	31.12.2000	31.12.1999
	Net	Net	Net
CAPITAUX PROPRES			
Capital social	37 162 560	37 162 560	37 162 560
Primes d'émission, d'apport	32 936 849	32 936 849	32 936 849
Réserve légale	3 716 256	3 716 256	3 540 872
Réserve spéciale plus-values long terme	123 624 513	113 895 004	108 473 718
Report à nouveau	161 842	2 419 266	85 270
Résultat de l'exercice	60 017 993	18 535 708	17 880 367
I	**257 620 012**	**208 665 643**	**200 079 636**
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES			
Provisions pour risques			248 290
Provisions pour charges		24 213	28 357
II		**24 213**	**276 647**
DETTES			
Emprunts et dettes auprès des Etablissements de crédit	6 002 489	51 150 354	65 885 611
Emprunts et dettes financières divers		2 211 849	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	398 034	866 666	373 957
Dettes fiscales et sociales	9 963 303	1 124 914	1 465 635
Dettes sur immobilisations			2 058 077
Autres dettes	70 381 334	587 745	127 163
III	**86 745 161**	**55 941 528**	**69 910 443**
TOTAL GENERAL (I à III)	**344 365 173**	**264 631 384**	**270 266 726**

TABLEAU - LISTE
DES
FILIALES ET PARTICIPATIONS
AU 31 DECEMBRE 2001

(Art. 247 et 295 du décret n° 67236 du 23 Mars 1967 - Art. 24.11° du décret du 29 Novembre 1983)

Informations financières (en euros) **Filiales et Participations**	**Capital**	**Capitaux propres autres que le capital**	**Q - part du capital détenue au 31.12.2001 en %**	**Valeur comptable des titres détenus par ISIS au 31.12.2001**		**Prêts et avances consentis par ISIS et non encore remboursés**	**Montant des cautions et avals donnés par ISIS**	**Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé**	**Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos)**	**Dividendes encaissés par ISIS au cours de l'exercice**
				Brute	**Nette**					
A - Renseignements détaillés concernant les participations dont la valeur brute excède 1% du capital de la société détentrice (371.626 euros)										
1° Filiales (50 % au moins du capital détenu par ISIS)										
Néant										
2° Participations (10 à 50 % du capital détenu par ISIS)										
GEOSERVICES *7, rue Newton* *93150 LE BLANC MESNIL*	56 404 612	35 942 388	35,00%	27 486 060	27 486 060	néant	néant	107 141 000	3 847 000	1 031 966
TECHNIP *170, place Henri Régnault* *92090 PARIS LA DEFENSE*	81 475 957	1 981 608 099	6,92%	31 726 316	31 726 316	néant	néant	18 741 264	95 775 182	5 967 833
COFLEXIP *23, avenue de Neuilly* *75116 PARIS*	30 179 821	593 978 950	16,63%	56 192 160	56 192 160	néant	néant	203 786 562	(50 227 924)	3 615 978
CGG *1, rue Léon Migaux* *91300 MASSY*	23 361 436	367 398 564	12,30%	73 119 376	73 119 376	néant	néant	282 062 000	(36 920 000)	néant
NOVASEP *15, avenue du Bois de Champelle* *54500 VANDOEUVRE*	2 036 000	4 179 279	48,52%	6 042 489	6 042 489	néant	néant	26 571 807	2 967 238	néant
B - Renseignements globaux concernant les autres participations non reprises au § A										
Filiales Françaises	-	-	-							
Participations Françaises :				194 566 401	194 566 401					10 615 776
Filiales Etrangères	-	-	-	-	-	-	-			-
Participations Etrangères :										-

ISIS

RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

(art. 133, 135 et 143 du décret n° 67236 du 23.3.1967, décret du 29.11.1983)

(en euros)

Nature des indications	01. 01. 1997 au 31. 12. 1997	01. 01. 1998 au 31. 12. 1998	01. 01. 1999 au 31. 12. 1999	01. 01. 2000 au 31. 12. 2000	01. 01. 2001 au 31. 12. 2001
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
. Capital social	35 408 723	35 408 723	37 162 560	37 162 560	37 162 560
. Nombre d'actions ordinaires existantes	4 645 320	4 645 320	4 645 320	4 645 320	4 645 320
OPERATIONS ET RESULTATS DE L'EXERCICE					
. Chiffre d'affaires hors taxes	130 697	159 828	154 653	312 434	604 481
. Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	51 098 233	6 435 180	19 560 739	32 623 981	54 704 142
. Impôts sur les bénéfices	11 571 207	64 623	1 306 912	2 560 614	10 253 351
. Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	44 278 996	1 348 231	17 880 367	18 535 708	60 017 992
. Résultat distribué	10 056 077	10 033 891	10 033 891	11 148 768	11 148 768
RESULTATS PAR ACTION					
. Résultat après impôts, participation des salariés, mais avant dotations aux amortissements et provisions	8,51	1,37	3,93	6,47	9,57
. Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	9,53	0,29	3,85	3,99	12,92
. Dividende attribué à chaque action :	2,16	2,16	2,16	2,40	2,40
PERSONNEL					
. Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	11	11	10	9	9
. Montant de la masse salariale de l'exercice	881 609	841 358	694 678	657 274	720 200
. Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (Sécurité sociale, oeuvres sociales, etc.)	394 463	381 756	315 562	304 847	302 528

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

L'exercice de la société **ISIS**, d'une durée de 12 mois, recouvre la période du 1er janvier au 31 décembre 2001.

Le bilan au 31 décembre 2001 présente un total de 344 365 173 euros contre 264 631 384 euros au 31 décembre 2000.

Le compte de résultat de l'exercice 2001, présenté sous forme de liste, dégage un résultat net de 60 017 993 euros, contre 18 535 708 euros sur l'exercice 2000.

Les commentaires et les tableaux présentés ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les états financiers de l'exercice 2001 sont présentés en euros.

Les comptes arrêtés au 31 décembre 2001 ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables, dans le respect des principes de prudence, d'indépendance des exercices et de continuité de l'exploitation.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode dite des coûts historiques :

⇨ Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition. Par suite de l'usure ou de l'obsolescence de ces dernières, il est procédé à la constitution d'un amortissement calculé suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée probable d'utilisation.

	Durée de vie retenue	Mode d'amortissement
Matériel informatique neuf	5 ans Coefficient 3	Dégressif
Installations générales	10 ans	Linéaire
Logiciels	5 ans	Linéaire
Matériel de transport	5 ans	Linéaire
Matériel de bureau	5 ans	Linéaire
Mobilier de bureau	10 ans	Linéaire

⇨ La valeur brute des titres de participation est constituée par leur coût d'acquisition.

Les titres de participation libellés en devises figurent au bilan pour leur prix d'acquisition converti en euros au cours du jour de l'opération.

Lorsque, à la clôture des comptes semestriels ou annuels, la valeur d'inventaire des titres de participation est inférieure à leur coût d'acquisition, une provision pour dépréciation peut être constituée pour le montant de la différence. Cette valeur d'inventaire est appréciée en fonction de différents critères et notamment de la quote-part d'ISIS dans les capitaux propres de la société détenue au moment de l'arrêté des comptes, de l'évolution des cours de Bourse pour les sociétés cotées et des perspectives de rentabilité et d'évolution de la société.

⇨ Les créances et les dettes sont évaluées à leur valeur nominale.
Une provision pour dépréciation des créances est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

⇨ Les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées au prix d'acquisition. En ce qui concerne les SICAV et FCP, une provision pour dépréciation est constituée lorsque la dernière valeur liquidative connue est inférieure au coût historique.
Les titres de placement cotés en Bourse sont évalués au cours moyen du mois boursier de décembre 2001. Si ce dernier est inférieur au coût d'acquisition, une provision pour dépréciation est constituée.

⇨ Evaluation et comptabilisation des opérations portant sur des instruments financiers (ventes de calls) :

- Lors de l'encaissement des primes et jusqu'à l'échéance de l'option, les sommes correspondant au prix de l'option sont inscrites en compte d'attente.
- Si l'option n'est pas levée, le montant de la prime est comptabilisé en produit exceptionnel.
- Si l'option est levée, le montant de la prime versée s'ajoute au prix de cession des titres.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Les opérations qui ont marqué l'exercice 2001 d'ISIS sont d'une part l'OPE initiée par TECHNIP à l'issue de laquelle TECHNIP détient 99,05% du capital d'ISIS et d'autre part les opérations liées au transfert par cession ou apport des titres non cotés à CPX Holding, filiale de l'IFP ou à l'IFP pour un montant total de 205 M€. Les mouvements sur titres résultent pour l'essentiel du protocole d'accord signé par TECHNIP ISIS et l'IFP en date du 02 juillet 2001 et se résument comme suit :

- Echange d'actions ISIS d'autocontrôle contre des actions TECHNIP pour une valeur de 5 438 969,80 €, suite à l'OPE sur ISIS initiée par TECHNIP

- Augmentation de capital de CPX HOLDING pour 93 815 121 € par apport des titres non cotés.

- Acquisition de titres PROSERNAT pour 3 520 000 €

- Souscription à l'augmentation de capital de THYDE pour un montant de 526 790 €.

Sur cette même période, ISIS a procédé à la cession de titres de participation dont les plus significatives sont les suivantes :

- Apport de titres à CPX pour un montant de 35 152 864 € en valeur brute puis cession des titres CPX à l'IFP pour une valeur de 93 855 121 €.

- Cession des titres DIETSMANN à ISIS BV pour 8 727 407 € en valeur brute dégageant une moins-value nette de 5 662 396 €.

- Cession des titres AXENS à l'IFP pour 37 767 956 € en valeur brute dégageant une plus-value nette de 43 226 974 €.

- Cession de titres PROSERNAT à la VNC pour 3 520 000 €

- Cession de titres THYDE à la VNC pour 526 790 €

- Cession sur le marché boursier de titres Coflexip dégageant une plus-value de 20 M€.

Au 31 décembre 2001, ISIS détient les participations suivantes :

	Valeur nette	**% détenu**
Novasep	6 042 488,91	48,52%
Coflexip	56 192 160,01	16,63%
Technip	31 726 316,28	6,92%
C. G. G.	73 119 375,96	12,30%
Geoservices	27 486 060,29	35,00%
	194 566 401,45	

Les titres Novasep et Géoservices vont être cédés en avril 2002. Les titres CGG font l'objet de promesses d'échange contre un nombre de titres Technip détenus par l'IFP fixé dans le protocole d'accord du 02 juillet 2001 à 511 253 titres Technip contre 1 436 622 titres CGG ou l'équivalent en valeur. La première promesse est exerçable par ISIS à partir du 11 octobre 2002.

NOTES FINANCIERES SUR LE BILAN

I. ACTIF

ETAT DE L'ACTIF IMMOBILISE BRUT 194 566 406

(en euros)	Valeurs brutes au 31/12/200	Acquisitions, nouvx. prêts, augmentation des intérêts courus	Cessions, rembt. prêts, diminution des intérêts courus	Apports	Valeurs brutes en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles					
Logiciels	31 164			31 164	
Total I	31 164			31 164	
Immobilisations corporelles					
Installations générales					
Matériel de transport	1 129			1 129	
Matériel de bureau et informatique	64 710	27 054		91 764	
Mobilier de bureau	40 978	588		41 566	
Total II	106 817	27 642		134 459	
Immobilisations financières					
Titres de participation	270 892 484	103 325 547	144 498 766	35 152 864	194 566 401
Créances rattachées à des participations	1 762 724	4 011 410	1 097 538	4 676 596	
Prêts	24 377	72	23 103	1 341	5
Autres créances immobilisées	246 471			246 471	
Total III	272 926 056	107 337 029	145 619 407	40 077 272	194 566 407
Total I + II + III	**273 064 036**	**107 364 671**	**145 619 407**	**40 242 894**	**194 566 407**

ETAT DES AMORTISSEMENTS ET DES PROVISIONS — Néant

(en euros)	Amortissements et provisions au 31/12/200	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : éléments sortis de l'actif et reprises	Apports	Amort. et provisions en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles					
Logiciels	16 679	3 117			19 796
Total I	16 679	3 117			19 796
Immobilisations corporelles					
Installations générales					
Matériel de transport	1 000	59			1 059
Matériel de bureau et informatique	43 224	9 918			53 142
Mobilier de bureau	15 590	2 052			17 642
Total I	59 814	12 029			71 843
Immobilisations financières					
Titres de participation	15 024 300		2 265 011		12 759 289
Créances rattachées à des participations					
Prêts					
Autres créances immobilisées					
Total II	15 024 300		2 265 011		12 759 289
Total I + II	**15 100 794**	**15 146**	**2 265 011**		**12 850 928**

Immobilisations corporelles et incorporelles — **Néant**

Les immobilisations incorporelles et corporelles ont fait l'objet d'un apport à CPX pour une valeur de 73 983 €.

Immobilisations financières — **194 566 406**

. Titres de participation en valeurs brutes — **194 566 401**

Au cours de l'exercice, ce poste a évolué comme suit :

- Acquisitions de titres de l'exercice	103 325 547
- Cessions de titres de l'exercice	144 689 022
- Apport de titres à CPX Holding	34 962 608

Les acquisitions de titres de participation de l'exercice sont constituées principalement par :

⇨ Echange d'actions ISIS d'autocontrôle contre des actions TECHNIP pour une valeur de 5 438 969,80 €, suite à l'OPE sur ISIS initiée par TECHNIP

⇨ Augmentation de capital de CPX HOLDING pour 93 815 121 € par apport des titres non cotés et par constatation d'une dette envers CPX.

⇨ Acquisition de titres PROSERNAT pour 3 520 000 €

⇨ Souscription à l'augmentation de capital de THYDE pour un montant de 526 790 €.

Les sorties de titres par cession ou apport pour une valeur comptable au bilan de 179 651 630 euros concernent pour l'essentiel :

⇨ Apport de titres à CPX pour un montant de 34 962 608 € en valeur brute puis cession des titres CPX à l'IFP pour une valeur de 93 855 121 €.

⇨ Cession des titres DIETSMANN à ISIS BV pour 8 727 407 € en valeur brute

⇨ Cession des titres AXENS à l'IFP pour 37 767 956 €

⇨ Cession de titres DV Offshore pour une valeur brute de 190 256 €

⇨ Cession de titres PROSERNAT pour 3 520 000 €

⇨ Cession de titres THYDE pour 526 790 €

⇨ Cession sur le marché boursier de titres Coflexip dégageant une plus-value de 20 M€.

. Créances rattachées à des participations

Au 31 décembre 2001, ce poste est soldé.

Informations complémentaires sur les prêts aux filiales :

- prêts accordés durant l'exercice	4 011 410
- prêts apportés à CPX	4 676 596
- prêts remboursés au cours de l'exercice	1 097 538

. Prêts **5**

Ce poste représente les prêts de titres aux administrateurs dans les participations. Le principal mouvement concerne le remboursement de prêt de titres Coflexip pour 22 867 €

. Autres titres immobilisés **Néant**

Il s'agit des intérêts sur obligations Dietsman apportés à CPX pour une valeur de 246 471 €. Le poste est soldé fin décembre 2001.

Dépréciation des immobilisations financières

. Titres de participation

- La provision sur titre de participation a fait l'objet d'une reprise pour les titres cédés ou apportés. Fin décembre 2001, les provisions sur titres sont soldées.

CREANCES DE L'ACTIF CIRCULANT **147 179 556**

Les créances de l'actif circulant sont principalement composées du compte courant Technip Eurocash pour un montant de 145 402 260 €

VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT **2 072 489**

Au 31 décembre 2001, ce poste comprend (valeurs brutes) :

- actions propres	528
- actions de SICAV et parts de FCP	1 096 509
- titres de placement (actions)	3 609 779
- certificat de dépôt	-

Au 31 décembre 2001, la provision pour dépréciation sur les valeurs mobilières de placement a été ajustée à 2 634 327 euros, dont 2 621 163 euros sur les titres PGS, et 14 164 euros sur les titres Smedvig B.

DISPONIBILITES **546 722**

Les disponibilités d'un montant de 33 405 € augmentés des créances clients et autres créances ont fait l'objet d'un apport à CPX pour une valeur de 666 935 €

COMPTES DE REGULARISATION **Néant**

Les charges constatées d'avance et les écarts de conversion actif ont fait l'objet de l'apport à CPX pour une valeur de 40 970 €

II. PASSIF

CAPITAUX PROPRES 257 620 012

◆ **Composition du capital social :**

	Nombre	Valeur nominale (en euros)
Actions ordinaires au début de l'exercice	4 645 320	8,00
Actions émises pendant l'exercice	-	-
Actions ordinaires en fin d'exercice	4 645 320	8,00

◆ **Variation des capitaux propres :**

(en euros)	**31.12.2000 avant affectation**	**Affectation du résultat 2000**	**Variations en cours d'exercice**	**31.12.2001 avant affectation**
Capital social	37 162 560			37 162 560
Primes d'émission, d'apport	32 936 849			32 936 849
Réserve légale	3 716 256			3 716 256
Réserve spéciale plus-values long terme	113 895 004	9 729 509		123 624 513
Report à nouveau	2 419 266	(2 419 266)	161 842	161 842
Distribution de dividendes		11 063 623		
Résultat 31.12.2000	18 535 708	(18 535 708)		
Résultat 31.12.2001				60 017 993
Total	**208 665 643**			**257 620 012**

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES Néant

Nature des provisions (en euros)	**Montant au début de l'exercice**	**Dotations de l'exercice**	**Reprises de l'exercice**	**Apport À CPX**	**Montant en fin d'exercice**
Provision pour indemnité de départ à la retraite	24 213	6 689	30 901		
Provision pour risques filiales		139 938		139 938	
Total	**24 213**	**146 626**	**30 901**	**139 938**	

Les engagements en matière de retraite ont fait l'objet d'une comptabilisation en reprise sur provisions pour risques et charges au 31 décembre 2001, soit 30 901 euros. Ils ont été repris par l'IFP avec la refacturation des charges de personnel à compter du 1er juillet 2001.

La provision pour risques et charges sur la société Géonet a été apportée à CPX pour un montant de 139 938.

DETTES **86 745 161**

Au 31 décembre 2001, les dettes de la société se décomposent comme suit :

Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	6 002 489
Emprunts et dettes financières divers	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	398 034
Dettes fiscales et sociales	9 963 303
Autres dettes	70 381 334

- Les emprunts et dettes financières divers ont été soldés suite à l'apport à CPX de l'emprunt relatif à la filiale ISIS développement pour un montant de 2 227 948 €.
- Les dettes fournisseurs ont été apportées à CPX pour une valeur de 2 476 698 €.
- Les dettes fiscales et sociales ont été apportées à CPX pour une valeur de 53 161 €. Il reste au 31/12/2001 essentiellement la dette d'IS sur les plus values à payer, soit 9 723 535 €.
- Les dettes diverses ont été apportées à CPX pour une valeur de 23 355 €. Il reste au 31/12/2001 la dette envers CPX relative à l'apport des titres Géoservices pour un montant de 70 240 000 €.

NOTES FINANCIERES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

I. RESULTAT D'EXPLOITATION (9 063 590)

PRODUITS D'EXPLOITATION 704 326

Les produits d'exploitation proviennent :

. de l'assistance et des conseils apportés aux filiales	75 302
. de la refacturation des frais de personnel à l'IFP	529 179
. de reprise sur provisions pour indemnités de départ à la retraite	30 901
. de jetons de présence perçus des filiales	68 944

CHARGES D'EXPLOITATION 9 767 916

Cette rubrique regroupe les frais de fonctionnement de la société, dont l'essentiel est constitué de charges salariales et d'appels aux conseils juridiques et financiers extérieurs. Elles comprennent notamment des honoraires pour un montant de 7 860 188 € dont 5 129 194 € relatifs à l'OPE.

II. RESULTAT FINANCIER 20 662 329

PRODUITS FINANCIERS 24 429 340

Sont inscrits sous cette rubrique les produits suivants :

. dividendes provenant des participations de la société		19 825 644
. intérêts sur prêts et obligations		942 641
. intérêts et produits assimilés		701
. reprises de provisions	- sur valeurs mobilières de placement	1 566 732
	- pour risques	-
	- sur titres de participation Nomad	-
. différences positives de change		1 113
. produits de cession des VMP (SICAV, FCP, actions de sociétés cotées)		2 092 509

CHARGES FINANCIERES 3 767 011

Sont inscrits sous cette rubrique les charges suivantes :

. dotations aux provisions	sur immobilisations financières	139 938
	sur valeur mobilières de placement	892 961
. frais financiers sur emprunts		2 377 968
. différences négatives de change		4 029
. charges nettes de cession des VMP (SICAV, FCP, actions de sociétés cotées)		352 114

III. RESULTAT EXCEPTIONNEL **58 672 603**

PRODUITS EXCEPTIONNELS **255 910 853**

Les produits exceptionnels se décomposent comme suit :

. produits exceptionnels sur opérations en capital	223 480 615
. produits exceptionnels sur opérations de gestion	62 536
. reprises sur provisions	32 367 702

CHARGES EXCEPTIONNELLES **197 238 250**

Les charges exceptionnelles se répartissent ainsi :

. charges exceptionnelles sur opérations de gestion	179 781
. charges exceptionnelles sur opérations en capital	179 715 068
. dotations aux provisions	17 343 401

Le résultat exceptionnel au 31/12/2001 comprend les opérations suivantes :

. Plus-value sur cession de titres Coflexip :	20 035 146
. Plus-value sur cession de titres Thide et Prosernat :	0
. Plus-value brute sur cession de titres non cotés à l'IFP :	23 720 055
. Reprise nette aux provisions sur titres cédés :	15 024 302
.Charges et produits exceptionnels divers :	(106 900)

IV. IMPÔTS SUR LES BENEFICES **10 253 351**

Le résultat fiscal tient compte du régime des sociétés mère-filiales applicable à la totalité des revenus des titres de participation encaissés par la société.

Il n'existe aucun décalage significatif dans le temps entre le régime fiscal et le traitement comptable pouvant entraîner un allégement ou un accroissement de la dette future d'impôt.

VENTILATION DE L'IMPOT SUR LES BENEFICES

Se reporter au **tableau** ci-après.

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

(en euros)	**VENTILATION**		
	GLOBAL	**COURANT**	**EXCEPTIONNEL**
Résultat avant impôt	**70 271 345**	**11 598 742**	**58 672 603**
Réintégrations fiscales			
Taxe sur véhicules de tourisme	1 829	1 829	
Quote-part Résultat fiscal SNC Ipedex			
Provision pour risque	139 938	139 938	
Dotation provision pour engagement de retraite	6 689	6 689	
Jetons de présence : part non déductible			
Amendes	2 679		2 679
Déductions fiscales			
Ecart sur OPCVM			
Plus-value nette à long terme	(58 182 243)		(58 182 243)
Quote-part distribution SNC Ipedex			
Provision pour indemnité de départ à la retraite	(30 901)	(30 901)	
Provision pour risque			
Dividendes régime mère-filiale	(18 656 710)	(18 656 710)	
Report amort réputés différés			
Base imposable	**(6 447 374)**	**(6 940 413)**	**493 039**
Détermination de l'impôt sur les bénéfices			
- Impôt à 33 1/3 %			
- Impôt à 19 %	9 403 939	(1 650 687)	11 054 626
Imputations :			
- Avoir fiscaux			
- Précompte mobilier			
Impôt dû	**9 403 939**	**(1 650 687)**	**11 054 626**
Contribution exceptionnelle 6 %	564 236	(99 041)	663 278
Contribution exceptionnelle 3,3 %	285 176	(54 473)	339 649
Impôt sur les bénéfices	**10 253 351**	**(1 804 201)**	**12 057 552**
Résultat net de l'exercice	**60 017 994**	**13 402 943**	**46 615 051**

AUTRES INFORMATIONS

ENGAGEMENTS FINANCIERS AU 31/12/2001

I - ENGAGEMENTS DONNES

Engagements donnés en faveur de tiers

. Caution envers la Banque Populaire de Lorraine sur un prêt de la société Novasep
d'un montant de 304 898 euros
Validité Juin 2006.

. Engagement de cession des titres NOVASEP à l'IFP pour un prix de 19 800 000 euros
à compter du 31 mars 2002, date d'échéance du pacte d'actionnaires

. Engagement d'apporter les titres GEOSERVICES à CPX Holding sous réserve de la levée des clauses
de préemption et d'agrément, sinon remboursement à CPX de la valeur d'apport soit 70 240 000 euros

. Promesse d'échange signée avec l'IFP concernant la cession des titres CGG
ISIS a l'initiative de l'opération pendant 12 mois à compter du 11 octobre 2002
ensuite c'est l'IFP qui a l'initiative pour une période de 12 mois à compter du 11 octobre 2003
La parité d'échange est fixée à 1 action Technip pour 2,81 actions CGG
L'IFP se réserve le droit de payer la contrevaleur euros des actions Technip sur la base du cours du jour de l'opération
Validité 11 Octobre 2004

Engagements pris par la Société dans le cadre de son activité

. Titres de participation nantis au bénéfice de Natexis Banques Populaires, en garantie d'un crédit moyen terme
- 335 355 actions Technip, soit au cours du 31/12/01 (150 euros) : 50 303 250 euros
- 130 335 actions Coflexip, soit au cours du 31/12/01 (159 euros) : 20 723 265 euros
- 70 000 actions CGG, soit au cours du 31/12/01 (35,25 euros) : 2 467 500 euros

. Titres de participation nantis au bénéfice de BNP/CAI, en garantie d'un crédit moyen terme
- 50 000 actions Technip, soit au cours du 31/12/01 (150 euros) : 7 500 000 euros
- 70 000 actions Coflexip, soit au cours du 31/12/01 (159 euros) : 11 130 000 euros
- 270 000 actions CGG, soit au cours du 31/12/01 (35,25 euros) : 9 517 500 euros

. Titres de participation nantis au bénéfice de BNP PARIBAS, en garantie d'un crédit moyen terme
- 80 000 actions Technip, soit au cours du 31/12/01 (150 euros) : 12 000 000 euros
- 50 000 actions Coflexip, soit au cours du 31/12/01 (159 euros) : 7 950 000 euros

. Titres de participation nantis au bénéfice de CAI, en garantie d'un crédit moyen terme
- 50 000 actions Technip, soit au cours du 31/12/01 (150 euros) : 7 500 000 euros
- 54 000 actions Coflexip, soit au cours du 31/12/01 (159 euros) : 8 585 000 euros
- 60 000 actions CGG, soit au cours du 31/12/01 (35,25 euros) : 2 115 000 euros

. Titres de participation nantis au bénéfice de Crédit Lyonnais, en garantie d'un crédit moyen terme
- 72 096 actions Technip, soit au cours du 31/12/01 (150 euros) : 10 814 400 euros
- 79 543 actions Coflexip, soit au cours du 31/12/01 (159 euros) : 12 647 337 euros

II- ENGAGEMENTS RECUS

Engagements reçus de la part de tiers

Abandon de créance assorti d'une clause de retour à meilleure fortune (société Nomad)
d'un montant de 342 965 euros
Validité : 31.12.2004

REMUNERATIONS ALLOUEES AUX MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION

L'Assemblée Générale du 13 juin 2001 a fixé à 136 000 euros le montant global des jetons de présence alloués aux membres du Conseil d'Administration pour les fonctions qu'ils ont exercées au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2001. Un montant de 136 000 euros est comptabilisé dans les charges de l'exercice, montant effectivement dû et payable en janvier 2002.

La rémunération des organes de Direction n'est pas indiquée car cette information conduirait indirectement à communiquer une rémunération individuelle.

ENTREPRISES LIEES

Information concernant les entreprises liées en matière d'immobilisations financières, créances, dettes, charges et produits financiers :

Au 31/12/2001, ISIS ne détient plus aucune participation supérieure à 50%.

(1) entreprises susceptibles d'être incluses par intégration globale dans un même ensemble consolidé

VENTILATION DE L'EFFECTIF

	Effectif moyen		Effectif au 31.12.2001	
Catégories	Salarié	Mis à disposition	Salarié	Mis à disposition
Cadres et assimilés	5	2	1	0
Employés et techniciens	2			
	7	**2**	**1**	**0**

INSTRUMENTS FINANCIERS

Dans le cadre de la gestion de ses besoins de financement, ISIS a pu être amenée à prendre des positions sur le marché des actions par l'utilisation de produits dérivés (ventes de calls exclusivement sur titres existant en portefeuille).

ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES

Se reporter au **tableau** ci-après.

ISIS

ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE 2001

(en euros)

ETAT DES CREANCES				Montant brut	à 1 an au plus	à plus d'un an
ACTIF	CI		Créances rattachées à des participations			
	TIM		Prêts (1) (2)	5	5	
	IMF		Autres immobilisations financières			
			Clients douteux ou litigieux			
			Autres créances clients	664 005	664 005	
	C		Créance représentative de titres prêtés			
	I		Personnel et comptes rattachés			
	AR		Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	CC					
	TU	état	Impôts sur les bénéfices			
	IL	et autres	Taxe sur la valeur ajoutée			
	FA	collectivités	Autres impôts, taxes et versements assimilés			
	NT	publiques	Divers			
			Groupe et associés (2)	146 459 627	146 459 627	
			Débiteurs divers	55 924	55 924	
			Charges constatées d'avance			
			Totaux	**147 179 561**	**147 179 561**	
renvois	1	Montant des	Prêts accordés en cours d'exercice	4 011 410		
			Remboursements obtenus en cours d'exercice	5 797 001		
	2	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		5		

ETAT DES DETTES		Montant brut	à 1 an au plus	à plus d'un an	à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)					
Autres emprunts obligataires (1)					
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 2 ans maximum à l'origine	6 002 489	6 002 489		
	à plus de 2 ans à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)					
Fournisseurs et comptes rattachés		398 034	398 034		
Personnel et comptes rattachés					
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		125 744	125 744		
état et autres collectivités publiques	Impôt sur les bénéfices	9 723 535	9 723 535		
	Taxe sur la valeur ajoutée	112 833	112 833		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	1 191	1 191		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés					
Groupe et associés (2)		70 240 000	70 240 000		
Autres dettes		141 334	141 334		
Dette représentative de titres empruntés					
Produits constatés d'avance					
	Totaux	**86 745 161**	**86 745 161**		

renvois		
1	Emprunts souscrits en cours d'exercice	428 691 067
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	473 838 932
2	Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	

FILIALES ET PARTICIPATIONS

Se reporter au **tableau-liste** ci-après.

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

Se reporter au **tableau** ci-après.

(en euros)

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE	**31/12/01**	**31/12/00**	**31/12/99**
FLUX DE TRESORERIE D'EXPLOITATION			
Résultat net	60 017 993	18 535 708	17 880 367
Amortissement (variation nette)	-750 265	19 980	-174 664
Augmentation (diminution) des provisions à L.T.	-15 048 512	12 521 895	
Pertes (Gains) sur cessions d'actifs	-43 600 108	-24 786 070	-6 786 882
MARGE BRUTE D'AUTOFINANCEMENT	**619 108**	**6 291 513**	**10 918 821**
Valeurs d'exploitation (Besoin)	-68 052 085	-1 923 071	-12 622 526
Avances et acomptes reçus			
Autres			
Variation du besoin de fonds de roulement d'exploitation	**-68 052 085**	**-1 923 071**	**-12 622 526**
1 - ENCAISSEMENTS NETS D'EXPLOITATION	**-67 432 977**	**4 368 442**	**-1 703 705**
FLUX D'NVESTISSEMENTS			
(Acquisitions) Cessions d'actifs incorporels		-977	-556
(Acquisitions) Cessions d'actifs corporels	-17 294	-20 945	-3 873
(Acquisitions) Cessions d'actifs financiers	120 081 466	9 291 304	-35 812 846
2 - (INVESTISSEMENTS) CESSIONS D'ACTIFS	**120 064 172**	**9 269 382**	**-35 817 275**
FLUX DE FINANCEMENT			
Augmentation (Diminution) des dettes à C.T.	2 033 566		
(Variation du besoin en fonds de roulement financier)			
Augmentation (Diminution) des dettes à L.T.	-47 359 714	-12 523 408	46 044 187
Augmentation du capital		84 190	85 270
Dividendes payés	-11 063 623	-10 033 891	-11 894 193
3 - (REMBOURSEMENT) AUGMENTATION DES FINANCEMENTS	**-56 389 771**	**-22 473 109**	**34 235 264**
1 - 2 - 3 - FLUX DE TRESORERIE DE LA PERIODE	-3 758 576	-8 835 285	-3 285 716
TRESORERIE D'OUVERTURE	9 012 114	14 539 302	17 825 018
TRESORERIE DE CLOTURE	**5 253 538**	**5 704 017**	**14 539 302**
TRESORERIE			
Valeurs mobilières de placement	5 253 538	5 704 017	14 539 302
Découverts bancaires			
TOTAL	**5 253 538**	**5 704 017**	**14 539 302**
Variation de Trésorerie	3 758 576	8 835 285	3 285 716
Ecart	0	0	0

RESULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Se reporter au **tableau** ci-après.

ANNEXE 2.

COMPTES ANNUELS DE TECHNIP-COFLEXIP AU 31 DECEMBRE 2001

CONFIDENTIEL

TECHNIP-COFLEXIP

COMPTES SOCIAUX
31.12.2001

Avant affectation du résultat
(Etablis en millions d'euros)

Etabli le 15 mars 2002 pour le
Directoire du 18 mars 2002

COMPTES SOCIAUX

SOMMAIRE

	Pages
1 - BILANS	1 à 2
2 - COMPTES DE RESULTATS	3 à 4
3 - TABLEAUX DES FLUX DE TRESORERIE	5
4 - NOTES SUR LES PRINCIPES COMPTABLES	6 à 7
5 - NOTES FINANCIERES	8 à 18
6 - RESULTATS FINANCIERS DES CINQ DERNIERS EXERCICES	19
7 - TABLEAUX DES FILIALES ET DES PARTICIPATIONS	20 à 25

BILANS

COMPTES DE RESULTATS

(en millions d'euros)

Les comptes sociaux de Technip-Coflexip présentés ci-dessous donnent l'essentiel de la situation financière et du résultat découlant de l'activité.

L'activité de la société Technip-Coflexip consiste essentiellement à détenir des participations et à percevoir des dividendes.

Début juillet 2001, Technip a émis une double OPE sur Coflexip et sur ISIS et une OPA sur Coflexip en vue de prendre le contrôle de Coflexip dont il détenait depuis avril 2000 29,7%. A l'issue de ces offres finalisées avec succès début octobre, Technip détient 98,36 % de Coflexip et s'appelle dorénavant «Technip-Coflexip ».

Les deux OPE se sont traduites par une émission de 10 565 723 actions, soit une augmentation de capital de 32,2 millions d'euros et une prime d'émission de 1 531,3 millions d'euros.

L'OPA a été financée au travers d'une ligne de crédit initialement de 1 030 millions d'euros.

Postérieurement à la clôture, Technip-Coflexip a émis un emprunt obligataire du type «Oceane » d'un montant de 793,5 millions d'euros pour refinancer une partie du credit facility.

1. Bilans (avant affectation du résultat)

(en millions d'euros)

ACTIF	NOTES	31 DECEMBRE 2001 NET	31 DECEMBRE 2000 NET	31 DECEMBRE 1999 NET
ACTIF IMMOBILISE				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	5,1	**0,1**		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains		0,6	0,6	0,6
Constructions		2,3	2,5	2,7
Installations techniques, matériel et outillage				
Autres immobilisations corporelles		0,1		
Avances et acomptes				
SOUS - TOTAL	5,1	**3,0**	**3,1**	**3,3**
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participations		3 533,2	972,5	321,6
Créances rattachées à des participations		144,1	39,8	99,1
Prêts				
Autres				
SOUS - TOTAL	5,1	**3 677,3**	**1 012,3**	**420,7**
TOTAL (I)	5,1	**3 680,4**	**1 015,4**	**424,0**
ACTIF CIRCULANT				
AVANCES ET ACPTES VERSES SUR CDES				
CREANCES				
Clients et comptes rattachés			0,2	
Autres créances		98,7	86,2	55,5
Groupe et associés		19,3	13,7	2,0
SOUS - TOTAL	5,2	**118,0**	**100,1**	**57,5**
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	5,3	0,0	8,6	144,7
DISPONIBILITES		2,7	1,1	122,3
TOTAL (II)		**120,7**	**109,8**	**324,5**
COMPTES DE REGULARISATION	5,4	42,8	5,7	0,1
TOTAL (III)		**42,8**	**5,7**	**0,1**
ECARTS DE CONVERSION ACTIF	5,5			
TOTAL (IV)		**0,0**	**0,0**	**0,0**
TOTAL GENERAL (I A IV)		**3 843,9**	**1 130,9**	**748,6**

(en millions d'euros)

PASSIF	NOTES	31 DECEMBRE 2001 NET	31 DECEMBRE 2000 NET	31 DECEMBRE 1999 NET
CAPITAUX PROPRES				
Capital social		81,5	48,9	48,0
Primes d'émission, de fusion, d'apport		1 607,6	66,6	45,1
Réserves :				
- Légales		5,0	5,1	5,0
- Réglementées		77,0	76,8	74,0
- Autres		89,9	89,8	89,8
Report à nouveau		202,1	189,2	75,4
Résultat de l'exercice		95,8	64,0	162,6
SITUATION NETTE	5,6	**2 158,9**	**540,4**	**499,9**
Provision réglementée				
TOTAL (I)	5,6	**2 158,9**	**540,4**	**499,9**
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
Provisions pour risques		1,0	0,8	1,0
Provisions pour charges		35,6	35,5	35,5
TOTAL (II)	5,7	**36,6**	**36,3**	**36,5**
DETTES				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		948,0	0,1	0,3
Emprunts et dettes financières divers		0,1	8,8	7,5
Groupe et associés		668,8	533,7	190,5
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		7,9	0,6	
Dettes fiscales et sociales		11,8	3,5	0,4
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		2,1	2,1	2,0
Autres dettes		5,3	2,2	5,5
TOTAL (III)		**1 644,0**	**551,0**	**206,2**
COMPTES DE REGULARISATION	5,4	0,2		
TOTAL (IV)		**0,2**	**0,0**	**0,0**
ECARTS DE CONVERSION PASSIF	5,5	4,2	3,2	6,0
TOTAL (V)		**4,2**	**3,2**	**6,0**
TOTAL GENERAL (I A V)		**3 843,9**	**1 130,9**	**748,6**

1. Comptes de résultats

(en millions d'euros)

COMPTES DE RESULTATS	NOTES	2001	2000	1999
I - PRODUITS D'EXPLOITATION				
Ventes de marchandises				
Production vendue : biens et services		18,7	11,4	
Chiffre d'affaires net	5.12	**18,7**	**11,4**	**0,0**
Production stockée (ou déstockage)				
Subventions d'exploitation				
Produits nets partiels sur opérations à long terme				
Reprises provisions et transferts de charges	5.7	49,6	9,4	10,4
Autres produits		0,6	0,6	0,3
Total des produits d'exploitation (I)		***68,9***	***21,4***	***10,7***
II - CHARGES D'EXPLOITATION				
Achats de marchandises				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variation de stock de matières premières et approvisionnements				
Autres achats et charges externes		62,0	17,7	3,8
Impôts, taxes et versements assimilés		0,2	2,0	0,6
Salaires et traitements		4,4	2,7	1,7
Charges sociales				
Dotations				
- sur immobilisations		0,2	0,2	0,2
- sur actif circulant	5.7			
- pour risques et charges	5.7	5,2	4,4	6,6
Autres charges		0,3	0,2	0,1
Total des charges d'exploitation (II)		***72,3***	***27,2***	***13,0***
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)		**(3,4)**	**(5,8)**	**(2,3)**
OPERATIONS EN COMMUN				
III - BENEFICE ATTRIBUE OU PERTE TRANSFEREE				
IV - PERTE SUPPORTEE OU BENEFICE TRANSFERE				
2 - RESULTATS DES OPERATIONS FAITES EN COMMUN (III - IV)		**0,0**	**0,0**	**0,0**
V- PRODUITS FINANCIERS				
De participation		138,6	82,2	66,3
D'autres valeurs mobilières & créances de l'actif immobilisé		4,3	5,0	4,0
D'autres intérêts et produits assimilés		0,1	0,3	1,6
Reprises sur provisions et transferts de charges	5.7	1,3	1,1	1,1
Différences positives de change		9,4	1,8	1,6
Produits nets s/cess. de val. mob. de placement		0,1	(2,5)	2,0
Total des produits financiers (V)		***153,8***	***87,9***	***76,6***
VI - CHARGES FINANCIERES				
Dotations financ. aux amortissements et provisions	5.7	7,2	52,6	0,4
Intérêts et charges assimilées		35,3	6,7	0,1
Différences négatives de change		9,7	3,4	1,0
Charges nettes s./cess. de val. mob. de placement				
Total des charges financières (VI)		***52,2***	***62,7***	***1,5***
3 - RESULTAT FINANCIER (V - VI)	5.14	**101,6**	**25,2**	**75,1**
4 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOT (I-II+III-IV+V-VI)		**98,2**	**19,4**	**72,8**

2 Comptes de résultats (suite)

(en millions d'euros)

COMPTES DE RESULTATS (suite)	NOTES	2001	2000	1999
VII - PRODUITS EXCEPTIONNELS				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		0,4		
Produits exceptionnels sur opérations en capital		0,2	152,1	19,8
Reprises sur provisions et transferts de charges	5.7			89,9
Total des produits exceptionnels (VII)		***0,6***	***152,1***	***109,7***
VIII - CHARGES EXCEPTIONNELLES				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		2,1	10,5	
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		0,3	101,5	13,0
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	5.7	0,1		0,1
Total des charges exceptionnelles (VIII)		***2,5***	***112,0***	***13,1***
5 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)	5.15	**(1,9)**	**40,1**	**96,6**
IX - PARTICIPATION DES SALARIES AUX RESULTATS DE L'ENTREPRISE				
X - IMPOTS SUR LES BENEFICES	5.20	0,5	(4,5)	6,8
Total des produits (I + III + V + VII)		223,3	261,4	197,0
Total des charges (II+ IV + VI + VIII + IX + X)		127,5	197,4	34,4
6 - BENEFICE (OU PERTE)		**95,8**	**64,0**	**162,6**

3 – TABLEAUX DES FLUX DE TRESORERIE

3. Tableaux des flux de trésorerie

(en millions d'euros)

	31/12/2001 (12 mois)	31/12/2000 (12 mois)	31/12/1999 (12 mois)
FLUX DE TRESORERIE D'EXPLOITATION			
Résultat net	95,8	64,0	162,6
Amortissement (variation brute)	5,4 (a)	0,2	0,2
Augmentation (diminution) des provisions	1,1	50,9	(89,9)
Pertes (Gains) sur cessions d'actifs		(50,6)	(6,9)
MARGE BRUTE D'AUTOFINANCEMENT	**102,3**	**64,5**	**66,0**
Valeurs d'exploitation (Besoin)	(2,3)	(24,3)	168,0
Variation Charges à répartir	(44,4)	(5,0)	
Variation Auto-contrôle	(2,5)	(21,5)	(20,2)
Variation du besoin de fonds de roulement d'exploitation	**(49,2)**	**(50,8)**	**147,8**
1 - ENCAISSEMENTS NETS D'EXPLOITATION	**53,1**	**13,7**	**213,8**
FLUX D'INVESTISSEMENTS			
(Acquisitions) Cessions d'actifs incorporels	(0,1)		
(Acquisitions) Cessions d'actifs corporels	(0,1)	0,2	
(Acquisitions) Cessions d'actifs financiers	(998,2) (b)	(592,1) (c)	(124,7)
2 - (INVESTISSEMENTS) CESSIONS D'ACTIFS	**(998,4)**	**(591,9)**	**(124,7)**
FLUX DE FINANCEMENT			
Augmentation (Diminution) des dettes à C.T. (prêts filiales)	(104,3)		4,6
Variation c/c Eurocash (dette CT)	135,6	343,2	
Augmentation (Diminution) des dettes à L.T.	947,9 (d)	1,5	
Augmentation du capital et Prime d'émission	10,0 (e)	22,3	(7,3)
Dividendes payés	(50,9)	(45,9)	(37,7)
3 - (REMBOURSEMENT) AUGMENTATION DES FINANCEMENTS	**938,3**	**321,1**	**(40,4)**
1 - 2 - 3 - FLUX DE TRESORERIE DE LA PERIODE	(6,9)	(257,2)	48,6
TRESORERIE D'OUVERTURE	9,5	266,7	354,5
Fusion TPG			26,4
Apport de la branche			(162,9)
TRESORERIE DE CLOTURE	**2,6**	**9,5**	**266,7**
TRESORERIE			
Actif	2,7	9,7	267,0
Découverts bancaires	(0,1)	(0,2)	(0,3)
TOTAL	**2,6**	**9,5**	**266,7**

(a) Dont dotation amortissement frais d'acquisition Coflexip 5,38 millions d'Euros en 2001 et 1,66 millions d'Euros en 2000.
(b) Dont acquisition 69% Coflexip – Partie numéraire : 995 millions d'Euros
(c) Dont acquisition 30% Coflexip pour 657 millions d'Euros
(d) Credit Facility (Financement OPA/Coflexip) = Emprunt initial 1030 millions d'Euros, remboursement de 150 millions d'Euros, augmentation de 75 millions d'Euros pour le financement de la dette de Coflexip
(e) Hors augmentation de capital dans le cadre des OPE Coflexip et ISIS : 10 565 723 titres crées : 1 563,6 millions d'Euros.

4. NOTES SUR LES PRINCIPES COMPTABLES

4.1 TRANSACTIONS EN DEVISES

4.2 TRAITEMENT COMPTABLE DES PROVISIONS SUR FILIALES

4.3 INDEMNITES DE FIN DE CARRIERE

4.4 PASSAGE A L'EURO

4. NOTES SUR LES PRINCIPES COMPTABLES

4.1 – TRANSACTIONS EN DEVISES

Les transactions en devises attachées aux opérations financières de la société sont traitées conformément aux principes comptables actuels.

Les dettes et créances en monnaies étrangères, liées à la centralisation de trésorerie du Groupe chez TECHNIP-COFLEXIP, sont comptabilisées à un cours interne. Ce cours est retenu, notamment, pour la valorisation des comptes courants des filiales dont la trésorerie est centralisée. Les éventuels écarts mis en évidence lors du dénouement des opérations, au niveau de la gestion globale du change, sont dégagés en résultat au fur et à mesure de leur apparition.

A la clôture de l'exercice, les dettes et créances sont converties au cours de clôture et la différence de change qui en résulte est constatée en écart de conversion.

L'appréciation du risque de change est effectuée, en fin d'année, à partir de la position globale de change de la société. Lorsque cette dernière met en évidence une perte latente, une provision de risque de change, d'égal montant, est dotée.

4.2 – TRAITEMENT COMPTABLE DES PROVISIONS SUR FILIALES

L'ensemble des provisions constituées en vue de couvrir le risque filiales est intégralement comptabilisé en charges financières, qu'il s'agisse de la dépréciation des participations, des créances financières rattachées, ou du complément de provision constitué en provision pour risques.

Les abandons de créances consentis en faveur des filiales, pour la part couverte par des provisions, sont compensés dans le résultat financier avec la reprise de provision correspondante.

Les cessions de titres, pour la part couverte par des provisions sont compensées dans le résultat financier avec la reprise de provision correspondante.

4.3 – INDEMNITES DE FIN DE CARRIERE

L'obligation future et conditionnelle, liée à l'application de la convention collective, en matière d'indemnité à verser lors du départ à la retraite, fait l'objet d'une provision totale pour les salariés agés de plus de 50 ans.

Pour les salariés agés de plus de 45 ans et ayant 50 ans au plus, cette obligation future et conditionnelle est mentionnée en engagement hors bilan.

4.4 – PASSAGE A L'EURO

Les informations fournies en Euro concernant les comptes 2001, 2000, et 1999 sont exprimées sur la base de la parité fixée au 1er janvier 1999. Aucune charge n'a été comptabilisée ou provisionnée au titre du coût de passage à la monnaie unique.

5. NOTES FINANCIERES

5.1 Actif immobilisé

5.2 Créances

5.3 Valeurs mobilières de placement

5.4 Comptes de régularisation d'actif et de passif

5.5 Ecart de conversion actif et passif

5.6 Variation du capital et des capitaux propres

5.7 Provisions

5.8 Note concernant les entreprises liées

5.9 Produits à recevoir et charges à payer rattachés aux créances et dettes

5.10 Etats des échéances des créances et des dettes

5.11 Créances et dettes représentées par des effets de commerce

5.12 Ventilation du chiffre d'affaires

5.13 Effectif moyen

5.14 Résultat financier

5.15 Résultat exceptionnel

5.16 Etats des engagements

5.17 Instruments de trésorerie

5.18 Situation fiscale latente

5.19 Dettes assorties de garantie

5.20 Impôts

5.1 Actif immobilisé

a) Variations de l'exercice

(en millions d'euros)

	Incorporelles	Immobilisations Corporelles	Financières	Actif Immobilisé
VALEUR BRUTE				
31.12.1998	**5,9**	**33,4**	**309,6**	**348,9**
Fusion avec TPG	0,9	0,7	1,7	3,3
Apports à Technip France	(5,3)	(28,7)	(4,3)	(38,3)
Acquisitions 1999			135,8 (1)	135,8
Cessions 1999			(15,4) (2)	(15,4)
31.12.1999	**1,5**	**5,4**	**427,4**	**434,3**
Acquisitions 2000	0,0	0,1	830,8 (3)	830,9
Cessions 2000	0,0	(0,1)	(189,2) (4)	(189,3)
31.12.2000	**1,5**	**5,4**	**1 069,0**	**1 075,9**
Acquisitions 2001	0,1	0,1	2 671,6 (6)	2 671,8
Transferts 2001	0,0			0,0
Cessions 2001			(5,6) (7)	(5,6)
31.12.2001 : TOTAL VALEUR BRUTE	**1,6**	**5,5**	**3 735,0**	**3 742,1**
AMORTISSEMENTS / PROVISIONS				
31.12.1998	**5,0**	**19,8**	**7,5**	**32,3**
Fusion avec TPG	0,9	0,5	1,0	2,4
Apports à Technip France	(4,4)	(18,4)	(1,6)	(24,4)
Dotations 1999	0,0	0,2	0,1	0,3
Reprises 1999			(0,3)	(0,3)
au 31.12.1999	**1,5**	**2,1**	**6,7**	**10,3**
Dotations 2000		0,2	50,9 (5)	51,1
Reprises 2000		0,0	(0,9)	(0,9)
au 31.12.2000	**1,5**	**2,3**	**56,7**	**60,5**
Dotations 2001	0,0	0,2	1,9	2,1
Reprises 2001			(0,9)	(0,9)
31.12.2001 : TOTAL AMORTISSEMENTS / PROVISIONS	**1,5**	**2,5**	**57,7**	**61,7**
31.12.2001 : TOTAL VALEUR NETTE	**0,1**	**3,0**	**3 677,3**	**3 680,4**

(1) Dont acquisition titres TECHNIP Holding Bénélux 26,7 ME et TP Americas 27,6 ME ; augmentation de capital TECHNIP France 12,7 ME et prêts TP Germany 30,2 ME et TECHNIP Americas 36,6 ME.

(2) Dont fusion TPG (6,9 ME) et cession COGEMA (5,6 ME).

(3) Dont acquisition d'une participation de 29,7% dans Coflexip pour 656,6 ME et des 50% complémentaires dans Krebs Speichim pour 21,7 ME et l'augmentation de capital de Technip Germany de 100,2 ME et de Technip Americas de 23,9 ME et fusion de Technip Inc avec Technip Americas 27,6 ME.

(4) Dont cession des titres Cogema pour (101 ME) et remboursement du prêt de Technip Germany pour (30,2 ME) et de Technip Americas pour (24,8 ME) et fusion de Technip Inc avec Technip Americas (27,6 ME).

(5) Dont dépréciation des titres Technip Germany 40,8 ME et Technip Americas 10,1 ME.

(6) Dont acquisition titres CSO (1 809,6 ME) ISIS (749 ME) Filiales de KREBS (2.5 ME); et prêts TECHNIP Américas (23,3 ME), TECHNIPNET BV (6,9 ME) et COFLEXIP (75 ME).

(7) Remboursements TECHNIPNET BV (3,7 ME) ; SCI CB3 (1,4) ; SPIRONEF (0,5)

b) Immobilisations Incorporelles

Les brevets ciments CLE proviennent de l'apport CLE lors de son absorption le 01/10/1993. Ils sont amortis sur 5 ans à compter de 1994.

Les logiciels sont amortis sur 3 ans.

c) Immobilisations corporelles

Elles sont composées d'un immeuble situé à Lyon (terrain, construction et agencements). Les durées d'amortissement sont linéaires :

- Constructions 25 ans
- Agencements 8/10 ans

Informations en matière de crédit bail :

Aucun engagement ou droit significatif n'existe au 31 décembre 2001.

d) Immobilisations financières

Participation et créances rattachées à des participations :

Les provisions sont constituées dès que la valeur de la participation est supérieure à la quote-part détenue dans les capitaux propres ajustés, afin de tenir compte de certains engagements souscrits par la société mère et des perspectives d'évolution de la filiale.

Jusqu'à concurrence de la valeur de la participation, la dotation lui est affectée, au-delà elle s'impute sur les créances rattachées. Lorsque tous les postes appropriés ont été provisionnés, l'excédent de provision est comptabilisé en tant que provision pour risques.

L'ensemble des provisions est intégralement comptabilisé en charges financières.

Prêts :

Une provision est constituée lorsque la situation du débiteur laisse apparaître une fort probabilité de non-remboursement.

5.2 Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque le débiteur laisse apparaître une forte probabilité de non-recouvrement. La variation des provisions est présentée à la note 5.7.

Les pertes sur créances devenues irrécouvrables sont, pour la part couverte par des provisions, compensées avec la reprise de provision correspondante.

CREANCES AU 31.12.2001	BRUT	PROVISIONS	NET
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES			
AUTRES CREANCES			
- ETAT	10,6		**10,6**
- ACTIONS TECHNIP (623 595 titres)	61,7		**61,7**
- AUTRES	26,4		**26,4**
GROUPE ET ASSOCIES			
- FILIALES	22,6	3,3	**19,3**
TOTAL DES CREANCES EN MILLIONS D'EUROS	**121,3**	**3,3**	**118,0**

5.3 Valeurs mobilières de placement

Elles sont principalement représentées par des parts de SICAV, des fonds communs de placements et des certificats de dépôt.

Elles sont évaluées à leur coût historique. Une provision est constituée lorsque la valeur de marché est inférieure.

5.4 Comptes de régularisation d'actif et de passif

Ces rubriques représentent principalement des charges d'exploitation payées d'avance, des produits d'exploitation perçus d'avance et des charges à répartir.

Au 31/12/2001, les charges à répartir correspondant à l'étalement sur 3 ans des frais d'acquisition Coflexip s'élèvent à 47,8 ME contre 5 ME au 31/12/2000 en valeur brute. Les dotations aux amortissements étant respectivement de 5,4 ME et 1,7 ME en 2001 et 2000, les valeurs nettes sont de 42,4 ME au 31/12/2001 contre 3,3 ME au 31/12/2000.

5.5 Ecarts de conversion actif et passif

La détermination des écarts de conversion actif et passif résulte de l'application de la note 4.1.

5.6 Variation du capital et des capitaux propres

a) Variation des capitaux propres

(en millions d'euros)

	31.12.2001	31.12.2000	31.12.1999
CAPITAUX PROPRES AU 1er JANVIER AVANT AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE PRECEDENT	540,4	499,9	382,8
AUGMENTATION DE CAPITAL	32,6 (2)	0,8 (1)	0,7
ANNULATIONS D'ACTIONS			(19,9)
VARIATION DE LA PRIME D'EMISSION	1 541,0 (2)	21,5 (1)	11,8
VARIATION DE LA PRIME DE FUSION			
VARIATION DES PROVISIONS REGLEMENTEES			(0,4)
RESULTAT DE L'EXERCICE	95,8	64,0	162,6
ACOMPTES SUR DIVIDENDES			
DIVIDENDES	(50,9)	(45,9)	(37,7)
CAPITAUX PROPRES AU 31 DECEMBRE AVANT AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE EN COURS	**2 158,9** (3)	**540,3**	**499,9**

(1) Souscription dans le cadre des plans d'options 1995, 1996 et 1997 soit 143 840 titres et constatation de l'augmentation de capital réservée aux salariés du Groupe soit 126 928 titres.

(2) OPE CSO et ISIS : 10 565 723 titres créés pour un nominal de 32,2 ME et une prime d'émission de 1 531,4 ME.

(3) Le capital a été converti en Euros.

b) La composition du capital a varié comme suit :

(en millions et d'euros)

CATEGORIES DE TITRES - ACTIONS	31.12.2001	31.12.2000	31.12.1999
NOMBRE DE TITRES AU DEBUT DE L'EXERCICE	16 029 305	15 758 537	15 775 999
AUGMENTATIONS	10 684 143	270 768	220 815
ANNULATION			(238 277)
NOMBRE DE TITRES A LA FIN DE L'EXERCICE	**26 713 448**	**16 029 305**	**15 758 537**
VALEUR NOMINALE EN FRANCS	20	20	20
VALEUR NOMINALE EN EUROS	3,05	3,05	3,05
MONTANT DU CAPITAL AU 31 DECEMBRE EN MILLIONS D'EUROS	**81,5**	**48,9**	**48,0**

c) Plan d'options de souscription d'actions :

Le plan de souscription 1996 a été autorisé par l'Assemblée Générale des Actionnaires du 16 mai 1995 et mis en place par tranches successives par les Conseils d'Administration du 14 mars 1996 et du 13 mars 1997. Le nombre d'options restant pouvant êtres souscrites est de 142 250.

Le plan d'achat 1998 a été autorisé par l'Assemblée des Actionnaires du 30 avril 1998 et mis en place par le Conseil d'Administration du 30 avril 1998. Il se substitue à la dernière tranche du plan 1996 pour le nombre d'options restantes et utilisera les actions achetées par la société. Sa durée est de 8 ans. Le nombre d'options d'achat restant est de 131 611.

Le plan d'achat 1999 a été autorisé par l'Assemblée Générale des Actionnaires du 30 avril 1999 et mis en place par le Conseil d'Administration du 30 avril 1999. Sa durée est de 8 ans. Le nombre d'options d'achat restant est de 305 420.

Le plan d'achat et de souscription 2000 a été autorisé par l'Assemblée Générale des Actionnaires du 28 avril 2000 et mis en place par le Conseil d'Administration du 14 décembre 2000. Sa durée est de 8 ans et porte sur un nombre d'options de 632 604.

5.7 Provisions

a) Variations des provisions

(en millions d'euros)

NATURE DES PROVISIONS	Montants au 31.12.2001	VARIATIONS 2001 Réintégr. Exercice	VARIATIONS 2001 Dotations exercice	Montants au 31.12.2000	Montants au 31.12.1999
Provisions réglementées	0,0		0,0		
Provisions pour risques	1,0	(0,3)	0,5	0,8	1,0
Provisions pour charges	35,6	(5,2)	5,3	35,5	35,5
Provisions pour dépréciation des immobilisations financières	57,6	(0,9)	1,9	56,7	6,7
Provisions pour dépréciation des créances	3,3	(0,3)	0,4	3,2	3,0
Provisions pour dépréciation de l'en-cours de Production et des offres en cours	0,0 0,0				
TOTAL DES PROVISIONS EN MILLIONS D'EUROS	**97,6**	**(6,7)**	**8,1**	**96,2**	**46,2**

b) Ventilation des dotations et des réintégrations

(en millions d'euros)

	2001	2000	1999
Dotations d'expoitation	5,2	4,4	6,6
Dotations financières	1,9	50,9	0,4
Dotations exceptionnelles	0,1	0,0	0,1
Incidence change		0,2	
Charges à répartir	5,4	1,7	
DOTATIONS AUX COMPTES DE PROVISIONS, AMORTISSEMENTS CHARGES A REPARTIR	**12,6**	**57,2**	**7,1**
Réintégrations d'exploitation	5,2	4,4	10,4
Réintégrations financières	1,3	1,1	1,1
Réintégrations exceptionnelles			89,9
	6,5	**5,5**	**101,4**
Transferts de charges	44,4	5,0	
COMPENSATION (voir notes 4.2 & 5.2)			
- Pertes sur participations et autres couvertes par provisions			
- Créances devenues irrécouvrables			
REINTEGRATIONS DE PROVISIONS TRANSFERTS DE CHARGES ET COMPENSATION	**50,9**	**10,5**	**101,4**

c) Nature et évaluation des risques ou charges significatifs couverts par des provisions

Les provisions pour risques incluent :

- La provision pour risque de change (voir note 4.1)
- La provision pour risques filiales (voir note 4.2).

Les provisions pour charges incluent notamment :

- La provision pour indemnités de fin de carrière (voir note 4.3)
- La provision pour charges diverses.

5.8 Note concernant les entreprises liées

Ce tableau résume l'ensemble de la fraction des éléments d'actif, de passif et des charges et produits financiers concernant les entreprises dans lesquelles TECHNIP détient un pourcentage de contrôle direct ou indirect supérieur à 50%.

(en millions d'euros)

	2001	2000	1999
ACTIF (en valeur brute)			
Immobilisations financières	3 667,9	408,6	321,5
Avances et acomptes versés			
Créances	33,2	29,2	16,5
Charges constatées d'avance			
TOTAL ACTIF	**3 701,1**	**437,8**	**338,0**
PASSIF			
Dettes financières	670,0	541,3	198,0
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes d'exploitation	2,3	1,2	7,4
Produits constatés d'avance	0,2		
TOTAL PASSIF	**672,5**	**542,5**	**205,4**
Charges financières	**27,5**	**51,0**	**0,4**
Produits financiers	**142,9**	**59,3**	**51,8**

5.9 Produits à recevoir et charges à payer rattachés aux créances et dettes

(en millions d'euros)

	31.12.2001	31.12.2000	31.12.1999
L'ensemble des produits à recevoir inclus à l'actif du bilan s'élève à	20,6	0,8	3,5
Les frais à payer inscrits dans les différentes rubriques des dettes représentent	10,7	3,2	4,4

5.10 Etats des échéances des créances et des dettes

ACTIF (1)	31.12.2001	moins d'1 an	plus d'1 an
- Immobilisations financières	144,1	75,0	69,1
Créances rattachées à des participations, prêts (2) et autres immobilisations financières			
- Clients et comptes rattachés			
- Groupe et associés	19,3	19,3	
- Autres créances	98,7	37,0	61,7
- Comptes de régularisation	42,8	16,6	26,2
TOTAL DES CREANCES EN MILLIONS D'EUROS	**304,9**	**147,9**	**157,0**

(1) Net de provision
(2) Prêts accordés en cours d'exercice 109,5
Remboursements obtenus en cours d'exercice 5,3

PASSIF	31.12.2001	Moins d'un an	Plus d'1 an et moins de 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	948,1 (1)	253,1 (2)	695,0	
Emprunts et dettes financières divers	0,1	0,1		
Groupe et associés	668,8	668,8		
Dettes fournisseurs	7,9	7,9		
Dettes fiscales et sociales	11,8	11,8		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	2,1	2,1		
Autres dettes	5,3	5,3		
Comptes de régularisation	0,2	0,2		
TOTAL DES DETTES EN MILLIONS D'EUROS	**1 644,2**	**949,2**	**695,0**	**0,0**

(1) Correspond au credit facility destiné à financer l'acquisition CSO, l'échéancier ne prends pas en compte la mise en place de l'OCEANE pour 793,5 ME en février 2002.
(2) Part à moins d'un an :
- Intérêts courus : 4,1 millions d'Euros
- Credit facility tranche C : 75 millions d'Euros
- Credit facility tranche A : 174 millions d'Euros

5.11 Créances et dettes représentées par des effets de commerce

(en millions d'euros)

	31.12.2001	31.12.2000	31.12.1999
CREANCES			
Clients et comptes rattachés : les effets à recevoir représentent			
en millions d'euros	Néant	Néant	Néant
DETTES			
Les effets à payer, rattachés aux emprunts et dettes auprès des établissements de crédit ainsi qu'aux dettes fournisseurs, s'établissent à			
en millions d'euros	Néant	Néant	57,7

5.12 Ventilation du chiffre d'affaires

(en millions d'euros)

	31.12.2001	31.12.2000	31.12.1999
	en millions d'euros		
CHIFFRE D'AFFAIRES SOCIAL	18,7	11,4	Néant
dont export	9,9	5,9	Néant
CHIFFRE D'AFFAIRES ECONOMIQUE	161,7	98,7	70,0
dont export	9,9	5,9	Néant

5.13 Effectif moyen

	31.12.2001	31.12.2000	31.12.1999
Il correspond à	9	7,0	3 (a)
	Collaborateurs	Collaborateurs	Collaborateurs

(a) Après transfert des effectifs de TECHNIP à TECHNIP France dans le cadre de l'apport de la branche d'activité de TECHNIP à TECHNIP France.

5.14 Résultat financier

Après neutralisation de différentes rubriques comptables qui se compensent, les principaux flux qui permettent d'appréhender le résultat financier de l'exercice s'analysent comme suit :

(en millions d'euros)

	31.12.2001	31.12.2000	31.12.1999
Variation nette des provisions sur filiales (voir note 4.2).	(0,5)	(49,8)	0,7
Amortissement des charges à répartir	(5,4)	(1,7)	
Revenu des participations, des autres valeurs mobilières et des créances de l'actif immobilisé.	137,4	81,6	65,8
Frais financiers sur emprunts, change, variation nette sur autres provisions, et charges financières diverses.	(35,6)	(23,5)	2,1
Revenu provenant de la SCI.	5,5	5,7	4,5
Revenu financier sur la gestion de la trésorerie.	0,2	12,9	2,0
RESULTAT FINANCIER (PRODUIT) EN MILLIONS D'EUROS	**101,6**	**25,2**	**75,1**

5.15 Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel est principalement constitué des éléments suivants :

(en millions d'euros)

RUBRIQUES	31.12.2001	31.12.2000	31.12.1999
COUTS SOCIAUX			
DOTATIONS AUX PROVISIONS			
- Risques géopolitiques			
- Autres charges	(0,1)		
- Indemnités de fin de carrière		0,0	(0,1)
REINTEGRATIONS DE PROVISIONS			
- Risques géopolitiques			89,9
- Indemnités de fin de carrière			
INDEMNITES D'ASSURANCES			
COÛT FISCAL		(9,1)	
PLAN D'ASSURANCE INDEMNITES DE FIN DE CARRIERE SOUSCRIT (couvert par des provisions)			
ABONDEMENT			
PLUS-VALUE BRUTE SUR CESSIONS DE TITRES	(0,1)	50,6	6,9
DIVERS	(1,7)	(1,4)	(0,1)
RESULTAT EXCEPTIONNEL	**(1,9)**	**40,1**	**96,6**

5.16 Etats des engagements

(en millions d'euros)

RUBRIQUES		31.12.2001	31.12.2000	31.12.1999
Engagements donnés	(1)	889,2	720,2	450,8
Engagements reçus	(2)	**Néant**	**Néant**	Néant
Engagements réciproques		voir note 5.17	voir note 5.17	voir note 5.17
Effets escomptés non échus		**Néant**	**Néant**	Néant
Achats d'actions à livrer à la liquidation				
Indemnités de fin de carrière (voir note 4.3).		N/S	N/S	

(1) Ces engagements correspondent aux engagements donnés pour le compte des sociétés du groupe :

- en garantie auprès des tiers
- en garantie ou contre garantie auprès des banques
- au titre de garantie de réalisation auprès des clients ou des partenaires pour les contrats :

Qatargas (QATAR), Elgin Franklin (UK), Deep Josepin (VENEZUELA), Paraxylène (BELGIQUE), Aramco (ARABIE SAOUDITE), Petrochemia (ARABIE SAOUDITE), Leuna (ALLEMAGNE), Epmi Umbrella (MALAISIE), Epmi Tcot (MALAISIE), Vietnam PVC (MALAISIE), PVC Kerteh (MALAISIE), LDPE (MALAISIE), Carigali Triton (MALAISIE), OSBL UCC (MALAISIE), Melaka Petronas (MALAISIE), Petronas Carigali (MALAISIE), LNG (NIGERIA), LSTK (NIGERIA), Midor (EGYPTE), Sincor (VENEZUELA), Vehop (VENEZUELA), OGD2 (ABU DHABI), Hawiyah Sulphur (ARABIE SAOUDITE), Sulphur Recovery (QATAR), QVC (QATAR), ULG LSGO (ABU DHABI), ABQARQ (ARABIE SAOUDITE), Kemapco (JORDANIE), Darou (SENEGAL), Haradh (ARABIE SAOUDITE), El Paso (AMERIQUES), Qchem (QATAR), Shell LNG

La valorisation des engagements correspondant à ces contrats n'est pas incluse dans le tableau chiffré ci-dessus.

(2) Les engagements reçus correspondent principalement à des cautions ou garanties reçues des fournisseurs.

5.17 Instruments de trésorerie

TECHNIP met en œuvre des instruments de trésorerie afin de couvrir les risques de change et de taux issus de nos activités commerciales.

(en millions d'euros)

NATURE DES INSTRUMENTS DE TRESORERIE	Nominal	des contrats	de couverture
COUVERTURE DU RISQUE DE CHANGE			
	au 31.12.01	**au 31.12.00**	**au 31.12.99**
Achats à terme de devises contre francs			0,6
Ventes à terme de devises contre francs			0,7
Achats d'options de vente			
Achats à terme de devises contre euro	2,9	38,7	126,7
Ventes à terme de devises contre euro	3,4	16,9	151,9
Achats/Ventes à terme de devises contre devises			2,7
Achats d'options de devises contre devises			

5.18 Situation fiscale latente

Au 31 décembre 2001, la situation fiscale latente de la société est principalement constituée par les écarts de conversion.

5.19 Dettes assorties de garanties

Aucune dette n'est assortie d'une garantie significative.

5.20 Impôts

Technip est la tête de groupe de l'intégration fiscale avec Technip France. L'impôt est calculé sur les résultats soumis à l'impôt sur les sociétés qui tient compte notamment de la non taxation des dividendes (régime des sociétés mères et filiales). Le déficit fiscal de Technip a été imputé sur le bénéfice fiscal de Technip France dans le cadre de l'intégration fiscale.

6 – RESULTATS FINANCIERS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

(en millions de francs)

NATURE DES INDICATIONS	31.12.1997	31.12.1998	31.12.1999	31.12.2000	31.12.2001
I - SITUATION FINANCIERE EN FIN D'EXERCICE					
A) - Capital social appelé	50,4	48,0	48,0	48,9	81,5
non	--	--	--	--	--
B) - Nombre d'actions émises (a)	16 532 549	15 775 999	15 758 537	16 029 305	26 713 448
C) - Nombre de coupures d'actions émises	--	--	--	--	--
D) - Nombre d'obligations convertibles en actions	--	--	--	--	--
II - RESULTAT GLOBAL DES OPERATIONS EFFECTUES					
A) - Chiffre d'affaires hors taxes	654,5	572,3	--	11,4	18,7
B) - Bénéfices avant impôts, amortissements et provision	186,0	57,1	75,3	109,5	102,6
C) - Impôts sur les bénéfices	47,6	26,8	6,8	(4,5)	0,5
D) - Bénéfices après impôts, amortissements et provision	148,5	74,9	162,6	64,0	95,8
E) - Montant des bénéfices distribués	36,2	37,7	45,9	50,8	en cours d'approbation
III - RESULTAT / OPERATIONS REDUIT A UNE SEULE ACTION (en FRF)					
A) - Bénéfice après impôts mais avant amortissements et provisions	8,4	1,9	4,3	7,2	3,8
B) - Bénéfice après impôts, amortissements et provisions	9	4,7	10,3	4	3,6
C) - Dividende versé à chaque action	2,2	2,4	3,0	3,2	en cours d'approbation
IV - PERSONNEL (b)					
A) - Nombre de salariés	1655	1615	3 (c)	9	9

(a) Ne tient pas compte des options de souscription ou d'achat provenant des plans d'options en cours.
Les titres auto-détenus qui représentent 623 595 actions au 31 décembre 2001 sont classés à l'actif du bilan.
La majeure partie d'entre elles, soit 531 196 actions, est affectée aux plans d'options d'achats d'actions.

(b) Les informations autres que le nombre de salariés ne sont pas mentionnés car elles ne sont pas comparables.

(c) Après transfert des effectifs de TECHNIP à TECHNIP FRANCE dans le cadre de l'apport de la branche d'activité.

7– TABLEAUX DES FILIALES ET DES PARTICIPATIONS

TABLEAU DES FILIALES ET DES PARTICIPATIONS

INFORMATIONS FINANCIERES SOCIETES		CAPITAL	RESERVES & REPORT A NOUVEAU AVANT AFFECTATION DES RESULTATS	Q-PART DU CAPITAL DETENUE	VALEUR COMPTABLE		PRETS ET AVANCES CONSENTIS PAR TECHNIP NON ENCORE REMBOURSES	MONTANT DES CAUTIONS ET AVALS DONNES PAR TECHNIP	CHIFFRE D'AFFAIRES HT DU DERNIER EXERCICE ECOULE	RESULTATS DU DERNIER EXERCICE CLOS	DIVIDENDES ENCAISSES PAR TECHNIP AU COURS DE L'EXERCICE
					BRUTE	NETTE					
A- Renseignements détaillés concernant les participations dont la valeur brute d'inventaire excède 1% du capital de TECHNIP (ou dont le rôle dans le Groupe est considéré comme significatif)											
A-Filiales (plus de 50% du capital détenu par TECHNIP)											
TECHNIP FRANCE 170, Place Henri Régnault 92973 PARIS LA DEFENSE CEDEX	F.Français Euros	**114 793 603** **17 500 172**	**105 706 771** **16 114 893**	100,00%	**42 238 744**	**42 238 744**		81 743 869 et garantie de réalisation sur KEMAPCO / DAROU	* **3 413 635 214** **520 405 334**	* **179 862 334** **27 419 836**	**25 086 942**
COFLEXIP SA 23, Avenue de Neuilly 75116 PARIS	F.Français Euros	**30 179 821**	**593 978 950**	81,72%	**2 466 267 480**	**2 466 267 480**	**75 000 000**	737 547	* **203 786 562**	* **(50 227 924)**	**6 401 109**
TECHNIP ITALY 68, Viale Castello della Magliana 00148 ROME - ITALIE	Lires Euros	**49 955 766 000** **25 800 000**	**10 830 795 000** **5 593 639**	95,30%	**20 314 164**	**20 314 164**		7 860 000 et garantie de réalisation SULPHUR HAWIYAH SULPHUR RECOVERY ULG-LSGO/ADNOC / ABQAIQ QVC/JV AVEC KRUPP UHDE TAKREER/ADNOC	* **1 044 973 482 000** **539 683 764**	* **40 448 129 000** **20 889 715**	**20 302 566**
T P L - TECNOLOGIE PROGETTI LAVORI S.p.A. 38, Viale Castello della Magliana 00148 ROME - ITALIE	Lires Euros	**17 484 518 000** **9 030 000**	**13 986 590 000** **7 223 471**	95,00%	**7 044 888**	**7 044 888**			* **10 595 870 000** **5 472 310**	* **4 878 888 000** **2 519 735**	
INFRASTRUTTURE E GESTIONI S.p.A 38, Viale Castello della Magliana 00148 ROME - ITALIE	Lires Euros	**499 578 000** **258 011**	**401 641 000** **207 430**	95,00%	**201 283**	**201 283**			* **979 638 000** **505 941**	* **1 161 986 000** **600 116**	**2 437 627**
TECHNIP PORTUGAL Edificio Lusotecna Estrada de Alfragide 92 2720-026 AMADORA PORTUGAL	Escudos Euros	**120 289 200** **600 000**	**597 260 794** **2 979 124**	77,08%	**5 545 760**	**2 928 026**			* **1 719 689 104** **8 577 773**	* **43 994 556** **219 444**	

* en cours d' approbation

TABLEAU DES FILIALES ET DES PARTICIPATIONS

INFORMATIONS FINANCIERES SOCIETES		CAPITAL	RESERVES & REPORT A NOUVEAU AVANT AFFECTATION DES RESULTATS	Q-PART DU CAPITAL DETENUE	VALEUR COMPTABLE		PRETS ET AVANCES CONSENTIS PAR TECHNIP NON ENCORE REMBOURSES	MONTANT DES CAUTIONS ET AVALS DONNES PAR TECHNIP	CHIFFRE D'AFFAIRES HT DU DERNIER EXERCICE ECOULE	RESULTATS DU DERNIER EXERCICE CLOS	DIVIDENDES ENCAISSES PAR TECHNIP AU COURS DE L'EXERCICE
					BRUTE	NETTE					
TECHNIP TPS 24, Boulevard de l'Hôpital 75005 PARIS	F.Français Euros	**6 000 000** **914 694**	**3 717 406** **566 715**	99,94%	**152 358**	**152 358**			* **65 175 383** **9 935 923**	* **5 185 055** **790 457**	**786 637**
TECHNIP IBERIA Gran Via Carlos III - 97 J 08028 BARCELONE - ESPAGNE	Pesetas Euros	**96 430 000** **579 556**	**209 659 320** **1 260 078**	99,99%	**848 519**	**848 519**		613 540	* **1 843 326 044** **11 078 613**	* **67 985 927** **408 604**	**649 577**
S.C.I. CB3 DEFENSE 170, Place Henri Régnault 92973 PARIS LA DEFENSE CEDEX	F.Français Euros	**2 825 000** **430 668**	**480 000** **73 176**	100,00%	**86 147 570**	**86 147 570**	**30 085 695**	983 110	* **94 153 388** **14 353 591**	* **24 931 281** **3 800 749**	
TECHNIP CAPITAL Rue Montagne du Parc 4 Warandeberg 1000 BRUXELLES - BELGIQUE	F.Belges Euros	**778 000 000** **19 286 116**	**106 004 887** **2 627 793**	100,00%	**19 325 971**	**19 325 971**			* **177 600** **4 403**	* **227 298 595** **5 634 585**	
TECHNIP AMERICAS 1990 Post Oak Blvd, suite 200 HOUSTON , TEXAS 77056 - 3846 - USA	USD Euros	**58 001 010** **65 811 868**	**(17 984 612)** **(20 406 909)**	100,00%	**53 054 445**	**41 133 614**	**36 852 263**	14 486 588	* **2 178 939** **2 472 414**	* **(3 764 337)** **(4 271 346)**	
TECHNIP INTERNATIONAL AG Industriestrasse 13 C , Postfach 4339 CH 6304 ZOUG - SUISSE	F.Suisse Euros	**5 000 000** **3 371 768**	**4 940 352** **3 331 544**	100,00%	**3 081 820**	**3 081 820**			* **22 607 182** **15 245 251**	* **2 597 496** **1 751 633**	**1 274 177**
TECHNIP EUROCASH 170, Place Henri Régnault 92973 PARIS LA DEFENSE CEDEX	F.Français Euros	**1 967 871** **300 000**		90,00%	**270 000**	**270 000**			* **0**	* **2 652 276** **404 337**	**401 446**
TECHNIP TIANCHEN 521 Jing Jin Road Tianjin 300400 REPUBLIQUE POPULAIRE DE CHINE	Yuans Euros	**6 630 296** **908 946**	**10 175 789** **1 394 997**	60,00%	**319 533**	**319 533**			* **51 227 389** **7 022 242**	* **10 144 414** **1 390 694**	

* en cours d' approbation

TABLEAU DES FILIALES ET DES PARTICIPATIONS

INFORMATIONS FINANCIERES SOCIETES		CAPITAL	RESERVES & REPORT A NOUVEAU AVANT AFFECTATION DES RESULTATS	Q-PART DU CAPITAL DETENUE	VALEUR COMPTABLE		PRETS ET AVANCES CONSENTIS PAR TECHNIP NON ENCORE REMBOURSES	MONTANT DES CAUTIONS ET AVALS DONNES PAR TECHNIP	CHIFFRE D'AFFAIRES HT DU DERNIER EXERCICE ECOULE	RESULTATS DU DERNIER EXERCICE CLOS	DIVIDENDES ENCAISSES PAR TECHNIP AU COURS DE L'EXERCICE
					BRUTE	NETTE					
TECHNIP C.I.S 20, rue Galernaya 190 000 SAINT PETERSBOURG - RUSSIE	Roubles Euros	**1 900** **72**	**(9 334 850)** **(352 385)**	70,00%	**706 907**	**0**		1 134 687	* **43 005 725** **1 623 470**	* **(5 145 714)** **(194 252)**	
TECHNIP FAR EAST 2nd Floor Wisma Inai 241, Jalan Tun Razak 50400 KUALA LUMPUR - MALAISIE	Ringgit Euros	**2 000 000** **595 097**	**11 277 383** **3 355 568**	100,00%	**31 671**	**31 671**		15 533 187	* **21 769 902** **6 477 595**	* **35 779 583** **10 646 151**	**14 858 756**
COFRI 14, rue Hoche - KUPKA C 92902 PARIS LA DEFENSE CEDEX	F.Français Euros	**4 398 585** **670 560**	**399 296** **60 872**	100,00%	**718 325**	**718 325**			* **0**	* **472 180** **71 983**	**124 094**
TTI L SNC 170, Place Henri Régnault 92973 PARIS LA DEFENSE CEDEX	F.Français Euros	**250 000** **38 112**	**31 161 349** **4 750 517**	60,00%	**22 867**	**22 867**		363 100 et garantie de réalisation sur MIDOR	-	-	-
TECHNIP HOLDING BENELUX BV Bredewater 26 2700 CA ZOETERMEER PAYS BAS	Florins Euros	**20 021 939** **9 085 560**	**(10 888 096)** **(4 940 803)**	100,00%	**26 659 065**	**26 659 065**		103 684 704 et garantie de réalisation sur AMENAM	* **0**	* **30 357 971** **13 775 847**	
TECHNIP GERMANY Theodorstrasse. 90 D-40472 DUSSELDORF ALLEMAGNE	D Marks Euros	**25 034 624** **12 800 000**		100,00%	**100 231 017**	**59 384 064**		313 708 425 et garantie de réalisation sur YEMEN LNG / BAKU / JAIRAH UAE TPAO PROJECT / TUPRAS	* **551 172 679** **281 810 116**	* **888 192** **454 125**	**8 731 711**

* en cours d' approbation

TABLEAU DES FILIALES ET DES PARTICIPATIONS

INFORMATIONS FINANCIERES SOCIETES		CAPITAL	RESERVES & REPORT A NOUVEAU AVANT AFFECTATION DES RESULTATS	Q-PART DU CAPITAL DETENUE	VALEUR COMPTABLE		PRETS ET AVANCES CONSENTIS PAR TECHNIP NON ENCORE REMBOURSES	MONTANT DES CAUTIONS ET AVALS DONNES PAR TECHNIP	CHIFFRE D'AFFAIRES HT DU DERNIER EXERCICE ECOULE	RESULTATS DU DERNIER EXERCICE CLOS	DIVIDENDES ENCAISSES PAR TECHNIP AU COURS DE L'EXERCICE
					BRUTE	NETTE					
TPG UK	GBP	**5 000**	**1 195 495**						* **15 040 495**	* **108 302**	
1st floor, Sheraton house	Euros	**8 217**	**1 964 659**	90,00%	**7 877**	**7 877**	**567 344**		**24 717 329**	**177 982**	
Lower Road CHORLEY WODD, Herts, WD3 5LH ROYAUME UNI											
TECHNIP OVERSEAS SA	USD	**10 000**	**2 964 243**	100,00%					-	-	-
C/O ALEMAN, CORDERO, GALINDO & LEE	Euros	**11 347**	**3 363 489**		**10 465**	**10 465**		56 734			
Apartado 6 - 1014 EL DORADO PANAMA - République de Panama								et garantie de réalisation sur OGD II			
EUROBATCH	F. Français	**250 000**	**(3 743 971)**						* **2 953 772**	* **322 914**	
14, Rue Hoche	Euros	**38 112**	**(570 765)**	99,72%	**0**	**(3 500 000)**		215 420	**450 300**	**49 228**	
La Defense 7 92902 PARIS LA DEFENSE CEDEX											
SNPE INGENIERIE DEFENSE	F. Français	**250 000**	**410 235**						* **1 692 524**	* **7 747 217**	
14, Rue Hoche	Euros	**38 112**	**62 540**	99,96%	**38 097**	**38 097**		1 139 423	**258 024**	**1 181 056**	
La Defense 7 92902 PARIS LA DEFENSE CEDEX											
I.S.I.S.	F. Français	**243 770 414**	**1 052 413 869**						**604 481**	**60 017 993**	
4, Avenue de Bois-Preau	Euros	**37 162 560**	**160 439 460**	99,05%	**749 019 863**	**749 019 863**			**92 153**	**9 149 684**	
92500 RUEIL MALMAISON											
CITEX	F. Français	**2 000 000**	**8 688 581**						* **73 477 920**	* **1 914 201**	
Immeuble la Soie BP 48	Euros	**304 898**	**1 324 566**	100,00%	**1 219 592**	**1 219 592**			**11 201 637**	**291 818**	
69513 VAUX EN VELIN CEDEX											
KREBS ENGENHARIA	Real Bresil	**2 700 000**	**(169 403)**						**23 214 283**	* **2 050 402**	
Avenida rio branco 277	Euros	**1 372 999**	**(86 145)**	100,00%	**1 216 226**	**1 216 226**			**11 804 873**	**1 042 666**	
Grupo 401 RIO DE JANEIRO BRAZIL											

* en cours d' approbation

TABLEAU DES FILIALES ET DES PARTICIPATIONS

INFORMATIONS FINANCIERES SOCIETES		CAPITAL	RESERVES & REPORT A NOUVEAU AVANT AFFECTATION DES RESULTATS	Q-PART DU CAPITAL DETENUE	VALEUR COMPTABLE		PRETS ET AVANCES CONSENTIS PAR TECHNIP NON ENCORE REMBOURSES	MONTANT DES CAUTIONS ET AVALS DONNES PAR TECHNIP	CHIFFRE D'AFFAIRES HT DU DERNIER EXERCICE ECOULE	RESULTATS DU DERNIER EXERCICE CLOS	DIVIDENDES ENCAISSES PAR TECHNIP AU COURS DE L'EXERCICE
					BRUTE	NETTE					
2/-Participations (10 à 50% du capital détenu par TECHNIP)											
TECHNIP MALAISIE	Ringgit	**1 000 000**	**9 228 306**	30,00%					* **320 230 556**	* **7 507 254**	
2nd Floor, Wisma Inai	Euros	**297 548**	**2 745 868**		**1 228 587**	**1 228 587**	**838 470**	19 326 027	**95 284 026**	**2 233 770**	
241, Jalan Tun Razak								et garantie de réalisation sur			
50400 KUALA LUMPUR - MALAISIE								EPMI UMBRELLA PVC KERTEH / LDPE 8991 CARIGALI TRITON / OSBL-UCC VIETNAM PVC / EPIC			
DINSA	Bolivars	**1 808 954 000**	**(105 298 635)**	20,00%					* **0**	* **66 720**	
Calle 1 con Calle 2	Euros	**2 710 851**	**(157 798)**		**196 751**	**196 751**				**100**	
La Urbina - CARACAS 10650 VENEZUELA											
TSKJ SERVICOS DE ENGENHARIA LDA	Escudos	**400 000**	**3 274 047 960**	25,00%					-	-	-
&	Euros	**1 995**	**16 330 882**		**511**	**511**		20 341 324			
LNG SERVICOS E GESTAO DE PROJECTOS	Escudos	**400 000**		25,00%				et garantie de réalisation sur			
Avenida Arriaga n°77 - 4th floor	Euros	**1 995**			**560**	**560**		NIGERIA LNG TRAIN 1, TRAIN 2 / TRAIN 3			
9000 FUNCHAL PORTUGAL											
CONSORCIO CONTRINA SNC	F.Français	**50 000**	**62 481 807**	28,00%					* **629 278**	* **9 078 852**	
170, Place Henri Régnault	Euros	**7 622**	**9 525 290**		**2 134**	**2 134**			**95 933**	**1 384 062**	
92973 PARIS LA DEFENSE CEDEX								et garantie de réalisation sur SINCOR / VEHOP			
TECHNIP SAUDI ARABIA LTD	Riyal	**5 000 000**	**1 439 776**	40,00%					* **227 343 786**	* **1 645 210**	
P.O. Box 60159	Euros	**1 512 584**	**435 556**		**448 962**	**448 962**		39 714 051	**68 775 347**	**497 704**	
RIYADH 11545 ARABIE SAOUDITE								et garantie de réalisation sur ARAMCO / ABQAIQ			
NIIGATA TECHNIP CO. Ltd	Yens	**10 000 000**		49,00%							
9-3 Kamata honcho 1-Chome	Euros				**35 049**	**35 049**					
Ohta-Tu, TOKYO - JAPON											
IPEDEX	F.Français	**9 353 947**	**22 771 193**	46,00%					* **311 978 174**	* **17 505 973**	
366, ave Napoléon Bonaparte	Euros	**1 426 000**	**3 471 446**		**702 744**	**702 744**			**47 560 766**	**2 668 768**	
B.P. 205											
92502 RUEIL MALMAISON CEDEX											

* en cours d' approbation

TABLEAU DES FILIALES ET DES PARTICIPATIONS

INFORMATIONS FINANCIERES SOCIETES		CAPITAL	RESERVES & REPORT A NOUVEAU AVANT AFFECTATION DES RESULTATS	Q-PART DU CAPITAL DETENUE	VALEUR COMPTABLE		PRETS ET AVANCES CONSENTIS PAR TECHNIP NON ENCORE REMBOURSES	MONTANT DES CAUTIONS ET AVALS DONNES PAR TECHNIP	CHIFFRE D'AFFAIRES HT DU DERNIER EXERCICE ECOULE	RESULTATS DU DERNIER EXERCICE CLOS	DIVIDENDES ENCAISSES PAR TECHNIP AU COURS DE L'EXERCICE
					BRUTE	NETTE					
B- Renseignements concernant les autres filiales ou participations											
1/-FILIALES											
a) Filiales françaises :					1 140 091	702 028					53 357
b) Filiales étrangères :					436 491	63 107					
2/-PARTICIPATIONS											
a) Participations françaises :					123 087	123 087					49 738
b) Participations étrangères :					1 939 695	1 116 994					210 395
TOTAL GENERAL :					3 590 949 171	3 529 722 598	143 343 771				

* en cours d' approbation

ANNEXE 3.

METHODE DE DETERMINATION DU RAPPORT D'ECHANGE

1. Critères d'évaluation

La parité de fusion arrêtée par le Conseil d'administration d'ISIS et le Directoire de TECHNIP-COFLEXIP le 15 avril 2002 est de 11 actions TECHNIP-COFLEXIP pour 10 actions ISIS. Elle est identique à la parité d'échange proposée aux actionnaires d'ISIS lors de l'offre publique d'échange amicale en surenchère effectuée conjointement par TECHNIP et ISIS le 26 juillet 2001, étant rappelé le large succès de cette offre (le nombre d'actions apportées représentait 99,05% des actions d'ISIS).

La parité de fusion résulte d'une approche multicritères qui toutefois a conduit à :

- exclure certains critères ;

- présenter à titre d'information d'autres critères jugés non déterminants, notamment les cours de bourse des deux sociétés ;

- ne retenir qu'un seul critère totalement pertinent : le rapport entre l'Actif Net Réévalué par action de la holding ISIS et le cours de bourse de TECHNIP-COFLEXIP.

Cette approche avait également été retenue pour déterminer la parité lors de l'offre publique d'échange lancée au mois de juillet 2001.

1.1 Nombre de titres pris en compte pour la détermination des parités

TECHNIP-COFLEXIP	31 décembre 1999	31 décembre 2000	31 décembre 2001
Nombre total de titres émis	15.758.537	16.029.305	26.713.448
Dont actions d'auto-contrôle	*454.231*	*617.281*	*2.470.971*
Nombre total de titres dilués (1)	16.050.827	16.664.583	27.234.926

(1) Après prise en compte des options de souscription d'actions en fin de période, et avec auto-contrôle. La dilution pouvant résulter du remboursement des Océanes émises au mois de janvier 2002 n'est pas prise en compte.

En ce qui concerne ISIS, le nombre total d'actions est constant à 4.645.320 depuis 1999, étant rappelé qu'ISIS n'a émis aucun instrument dilutif.

Le nombre de titres de chacune des sociétés est apprécié en fin de période.

1.2 Critères d'évaluation éliminés

Compte tenu de la nature et de l'activité de TECHNIP-COFLEXIP et d'ISIS, il a été jugé pertinent de ne pas retenir certains critères d'évaluation.

A) Actif net comptable et actif net consolidé au 31 décembre 2001

Ces critères d'actif net ne sont pas pertinents pour une société d'ingénierie ou pour une société holding. Représentatifs d'actifs valorisés en valeur historique, ces critères ne reflètent pas la valeur de marché des actifs de TECHNIP-COFLEXIP ou d'ISIS.

B) Actualisation de flux de trésorerie ou de dividendes

L'actualisation de flux de trésorerie n'est pas une méthode pertinente pour valoriser une société holding. Par ailleurs, TECHNIP-COFLEXIP n'établit pas et ne publie pas de prévisions à moyen terme, notamment compte tenu de la visibilité limitée des marchés sur lesquels il opère. A fortiori, l'actualisation de dividendes a également été écartée.

C) Approche analogique avec des sociétés cotées comparables ou de transactions récentes comparables

En l'absence de sociétés holdings comparables à ISIS et en l'absence d'homogénéité des agrégats financiers de référence des deux sociétés, cette approche n'a pas été retenue.

1.3 Critères non déterminants présentés à titre d'information

A) Analyse des cours de bourse

Les actions TECHNIP-COFLEXIP et ISIS sont cotées sur le Premier Marché d'Euronext Paris. Le critère du cours de bourse est un critère peu pertinent de valorisation pour ISIS : avant l'offre publique d'échange du mois de juillet 2001, en raison de la forte décote de holding d'ISIS ; après l'offre, en raison de la faiblesse du flottant.

Les cours de bourse présentés ci-dessous sont les cours pondérés par les volumes quotidiens tels qu'observés sur le Premier Marché d'Euronext Paris.

Sur la base des cours de bourse enregistrés jusqu'au 27 juin 2001 (dernier cours précédent la date de suspension des cotations avant le lancement de l'offre publique d'échange), la parité observée ressort à :

	TECHNIP – COFLEXIP		ISIS		P	
	Cours en €	Volumes en milliers	Cours en €	Volumes en milliers	Parité	Prime
Spot (27 juin 2001)	165,60	13,7	115,60	5,7	0,70	57,6%
Cours 1 mois	175,18	51,0	125,35	20,8	0,72	53,7%
Cours 3 mois	173,03	46,9	116,98	15,9	0,68	62,7%
Cours 6 mois	162,22	45,5	105,81	13,7	0,65	68,7%
Cours 12 mois	153,27	41,9	97,38	9,5	0,64	73,1%
Cours le plus haut	187,00	N/A	134,00	N/A	0,72	53,5%
Cours le plus bas	122,00	N/A	71,20	N/A	0,58	88,5%

Sur la base des cours de bourse enregistrés depuis la fin de l'offre publique, la parité observée, communiquée à titre d'information en raison d'un flottant d'ISIS désormais limité à moins de 1%, ressort à :

	TECHNIP –COFLEXIP		ISIS		Parité	Prime / Décote
	Cours en €	Volumes en milliers	Cours en €	Volumes en milliers		
Cours Spot (15 avril 2002[1])	156,50	110,1	169,00	0,04	1,08	2,8%
Cours 1 mois	157,87	100,4	169,94	0,1	1,08	3,1%
Cours 3 mois	143,83	147,1	159,74	0,1	1,11	(0,1%)
Cours 6 mois	140,48	124,3	148,09	0,2	1,05	5,3%

[1] La date du 15 avril 2002 correspond à la veille de la date d'annonce de la fusion Technip-Coflexip et Isis.

B) Résultat net dilué consolidé part du groupe par action

Ce critère n'est pas significatif et n'est donné qu'à titre indicatif. Le tableau ci-après présente les résultats nets consolidés part du groupe par action de chacune des sociétés pour les exercices 1999, 2000 et 2001. Ces résultats sont calculés sur la base d'un capital totalement dilué et après amortissement des survaleurs.

Résultat net consolidé dilué par action en €	TECHNIP-COFLEXIP	ISIS	Parité	Prime / Décote
Exercice 1999	10,75	5,87	0,55	101,4%
Exercice 2000	12,85	18,76	1,46	(24,7%)
Exercice 2001	3,97	18,03	4,54	(75,8%)

C) Dividendes nets par action

Etant donné que TECHNIP-COFLEXIP versera un dividende incluant la capacité distributive d'ISIS, la parité définie par les dividendes nets par action versés au titre de l'exercice 2001 n'est pas significative. A l'issue de la fusion, tous les actionnaires TECHNIP-COFLEXIP, et en particulier les anciens actionnaires ISIS devenus actionnaires de TECHNIP-COFLEXIP, auront droit à un dividende de 3,30 euros par action.

Dividendes nets par action en €	TECHNIP-COFLEXIP	ISIS	Parité	Prime
Exercice 1999	3,00	2,16	0,72	52,8%
Exercice 2000	3,30	2,40	0,73	51,3%
Exercice 2001 (1)	3,30	2,40	0,73	51,3%

(1) Sous réserve de l'approbation des assemblées générales des actionnaires.

1.4 Critère déterminant : Actif Net Réévalué (« ANR ») par action d'ISIS / Cours de bourse TECHNIP-COFLEXIP

Compte tenu des particularités et des différences de la société absorbante et de la société absorbée, la méthode ou le critère d'évaluation les plus pertinents ne sont pas identiques pour les deux groupes.

En ce qui concerne ISIS, dont l'actif est principalement composé de titres de participations cotés et non cotés, l'actif net réévalué est la méthode la plus communément admise pour valoriser une société holding.

S'agissant de TECHNIP-COFLEXIP, le cours de bourse est le critère le plus approprié pour apprécier la valeur de ce groupe, en raison de l'importance de son flottant et des volumes significatifs échangés quotidiennement.

Ainsi, seule une parité mixte peut être envisagée (ANR par action ISIS/ cours de bourse de TECHNIP-COFLEXIP).

Cette approche constitue en réalité une approche par les cours de bourse (par transparence d'ISIS et après application d'une décote de holding), car les actifs cotés d'ISIS représentent environ 85% de son ANR avant fiscalité, dont 90% pour les titres TECHNIP-COFLEXIP et Coflexip.

A) L'Actif Net Réévalué (« ANR ») d'ISIS

L'ANR brut d'ISIS a été déterminé à partir des comptes sociaux au 31 décembre 2001 en fonction des principes suivants :

- Les titres cotés TECHNIP-COFLEXIP et les titres cotés Coflexip ont été évalués à leur cours de bourse sur différentes périodes (cours spot au 15 avril 2002, cours moyen pondéré par les volumes 1 mois, 3 mois, 6 mois et 12 mois).

- Les titres CGG ont été évalués non pas en fonction de leur cours de bourse mais en fonction du cours de bourse de TECHNIP-COFLEXIP apprécié sur différentes périodes et de la parité (1 action TECHNIP-COFLEXIP pour 2,81 actions CGG) déterminée au mois de juillet 2001 et définie par les promesses d'échange liant l'IFP, TECHNIP-COFLEXIP et ISIS. Il est fait remarquer que cette valeur correspond à la valeur nette comptable.

- Les titres non cotés ont été valorisés en retenant la valeur de transaction négociée avec des tiers, qui se sont portés acquéreurs de ces actifs. Les modalités de transaction de ces titres sont de trois types :

 - vente des titres Axens directement à l'IFP ;

 - vente des titres Prosernat, Thide-Environnement et Novasep directement à CPX Holding ;

 - apports des autres titres non cotés, notamment Géoservices, à CPX Holding, étant précisé que les titres CPX Holding reçus en rémunération des apports sont cédés à l'IFP.

- Les titres d'auto-contrôle d'ISIS n'ont pas été pris en compte en raison du faible montant de cet auto-contrôle : 7 actions.

- Les autres actifs et passifs d'ISIS ont été apportés à leur valeur nette comptable.

En M€	Cours Spot (1)	Cours 1 mois	Cours 3 mois	Cours 6 mois	Cour 12 mois
TECHNIP-COFLEXIP	289	292	266	260	267
COFLEXIP	519	525	503	519	544
CGG	80	81	74	72	74
Total titres cotés	**888**	**898**	**843**	**851**	**885**
Titres non cotés	**90**	**90**	**90**	**90**	**90**
Autres actifs et passifs	**51**	**51**	**51**	**51**	**51**
ANR BRUT (M€)	**1 029**	**1 039**	**984**	**992**	**1 026**
ANR BRUT par action en €	221,5	223,5	211,8	213,4	221,1

(1) au 15 avril 2002

L'ANR brut a été minoré :

- de la fiscalité latente dans la mesure où les valeurs de marché des actifs d'ISIS ne pourraient être perçues par ses actionnaires qu'après acquittement de l'impôt sur les plus values ;

- de la distribution des dividendes versés avant la fusion aux actionnaires d'ISIS au titre de l'exercice 2001 ;

- d'une décote de holding. La décote de holding retenue est identique à la décote retenue lors de l'offre publique d'échange au mois de juillet 2001 (11,1%), qui a été validée par le marché compte tenu du large succès de l'offre. Il avait été observé lors de l'offre publique d'échange que cette décote était comparable à la décote moyenne observée lors d'opérations publiques sur des holdings cotées sur la place de Paris (voir le paragraphe 4.2. de la note d'information relative à l'offre en surenchère de TECHNIP sur ISIS en date du 26 juillet 2001, qui est incorporé par référence).

En M€	Cours Spot (1)	Cours 1 mois	Cours 3 mois	Cours 6 mois	Cours 12 mois
ANR BRUT	1 029	1 039	984	992	1 026
Fiscalité latente	(146)	(149)	(137)	(139)	(146)
Dividendes	(11)	(11)	(11)	(11)	(11)
Décote de holding (11,1%)	(97)	(97)	(94)	(93)	(96)
ANR NET	775	782	742	749	773
ANR NET par action en €	166,7	168,1	159,8	160,9	166,4

(1) au 15 avril 2002

B) Cours de Bourse de TECHNIP-COFLEXIP

Depuis l'offre publique de TECHNIP sur le capital de Coflexip au mois de juillet 2001, le nouveau groupe TECHNIP-COFLEXIP est le leader européen de l'ingénierie et le cinquième groupe mondial. Compte tenu de ce statut renforcé, la valeur TECHNIP-COFLEXIP, dont la capitalisation s'élève à 4,2 milliards d'euros au 15 avril 2002, est désormais davantage suivie par le marché et les analystes. Le flottant de TECHNIP-COFLEXIP est de l'ordre de 68% et le volume de transaction est suffisamment large pour garantir un niveau de cotation représentatif de sa valorisation.

Le tableau ci-dessous présente la parité « mixte » observée en fonction des différentes périodes de références des cours de bourse de TECHNIP-COFLEXIP et de Coflexip.

	Cours TECHNIP – COFLEXIP en €	ANR net par action ISIS en €	Parité	Prime / (Décote)
Cours spot (15 avril 2002)	156,50	166,7	1,07	4,2%
Cours 1 mois	157,87	168,1	1,06	4,2%
Cours 3 mois	143,83	159,8	1,11	(0,1%)
Cours 6 mois	140,48	160,9	1,15	(3,1%)
Cours 12 mois	144,80	166,4	1,15	(3,4%)

2. Rapport d'échange proposé

2.1 Synthèse des critères

Approche privilégiée

TECHNIP-COFLEXIP MÉTHODE	VALORISATION	ISIS MÉTHODE	VALORISATION	Parité	Prime / (Décote)
Cours spot (15 avril 2002)	156,50 €	ANR brut (1)	166,7 €	1,07	4,2%
Cours moyen 1 mois	157,87 €	ANR brut (1)	168,1 €	1,06	4,2%
Cours moyen 3 mois	143,83 €	ANR brut (1)	159,8 €	1,11	(0,1%)
Cours moyen 6 mois	140,48 €	ANR brut (1)	160,9 €	1,15	(3,1%)
Cours moyen 12 mois	144,80 €	ANR brut (1)	166,4 €	1,15	(3,4%)

(1) ANR brut après fiscalité et décote de holding.

Autres approches (présentées à titre d'information)

En €	TECHNIP-COFLEXIP	ISIS	Parité	Prime / (Décote)
Cours spot (27 juin 2001)	165,60	115,60	0,70	57,6%
Cours moyen 1 mois	175,18	125,35	0,72	53,7%
Cours moyen 3 mois	173,03	116,98	0,68	62,7%
Cours moyen 6 mois	162,22	105,81	0,65	68,6%
Cours moyen 12 mois	153,27	97,38	0,64	73,1%
Cours le plus haut	187,00	134,00	0,72	53,5%
Cours le plus bas	122,00	71,00	0,58	88,5%
Cours spot (15 avril 2002)	156,50	169,00	1,08	2,8%
Cours moyen 1 mois	157,87	169,94	1,08	3,1%
Cours moyen 3 mois	143,83	159,74	1,11	(0,1%)
Cours moyen 6 mois	140,48	148,09	1,05	5,3%
Résultat net dilué par action 1999	10,75	5,87	0,55	101,4%
Résultat net dilué par action 2000	12,85	18,76	1,46	(24,7%)
Résultat net dilué par action 2001	3,97	18,03	4,54	(75,8%)
Dividende net par action 1999	3,00	2,26	0,72	52,8%
Dividende net par action 2000	3,30	2,40	0,73	51,3%
Dividende net par action 2001	3,30	2,40	0,73	51,3%

2.2 Rapport d'échange proposé

Sur la base des résultats obtenus par l'approche privilégiée (ANR après fiscalité par action ISIS et cours de bourse TECHNIP-COFLEXIP), il ressort des valeurs relatives comprises entre 1,06 et 1,15 actions TECHNIP-COFLEXIP pour 1 action ISIS.

Il est proposé de retenir une parité de 1,1 actions TECHNIP-COFLEXIP pour 1 action ISIS, identique à la parité retenue lors de l'offre publique d'échange lancée au mois de juillet 2001, soit un rapport d'échange de 11 actions TECHNIP-COFLEXIP pour 10 actions ISIS.